



Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

LUNDI 2 janvier 2023 - N° 1247 - 53^e ANNÉE - 4,00 € - BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

DIRECTEUR POLITIQUE : BERTRAND RENOUVIN

Toute honte bue

Sans aucune honte, en se moquant du probable discrédit que ne manquerait pas de provoquer sa décision et sans se soucier du mépris qui en découlerait, le gouvernement a rendu public le projet de décret durcissant les conditions d'accès à l'assurance chômage le... 23 décembre au soir. À moins qu'il ait agi ainsi parce qu'il n'a pas la « conscience tranquille », comme le souligne un syndicaliste, « *en catimini* », expression qui étymologiquement désigne « une personne qui affecte la douceur et l'humilité pour tromper autrui ».

Comme annoncé, ce texte prévoit une baisse de 25 % de la durée d'indemnisation pour tous les demandeurs d'emploi à partir du 1^{er} février. Officiellement, il n'avait jamais été envisagé d'aller au-delà ; or, fait nouveau, désormais, avec un taux de chômage sous les 6 %, la durée d'indemnisation sera réduite de 40 %. Les partenaires sociaux, qui ont découvert l'entourloupe dans la presse, ont jusqu'au 10 janvier pour se prononcer... mais leur avis reste consultatif.

Emmanuel Macron se joue des corps intermédiaires : c'est sans eux qu'il a fait adopter les « ordonnances Pénicaud » modifiant le droit du Travail dès septembre 2017, qu'il a concocté son premier projet de réforme des retraites fin 2019 (opportunément retiré début 2020), qu'il réduit aujourd'hui les droits des chômeurs et qu'il se prépare une nouvelle fois à refonder le système de retraites... quitte à se retrouver seul face à la colère des Français, comme cela s'est produit avec les Gilets jaunes. Les mêmes causes auront-elles les mêmes effets ? Les premiers mois de 2023 le diront.



PIXABAY, © : GERD ALTMANN.

La fatigue du travail dévalué

À la Grande démission de ceux qui quittent leur emploi s'ajoute la *Démission silencieuse* de ceux qui en font le moins possible. Pourquoi ?

Une figure familière est en train de s'effacer : celle du cadre hyperactif qui sacrifie tout à son plan de carrière au sein de « la boîte ».

Aux États-Unis et en Europe, depuis la pandémie de Covid-19, des dizaines de millions de travailleurs cherchent à redonner une

plénitude de sens à leur vie. Sous-payés, surexploités, méprisés, ils refusent le travail intensif et le management par le stress.

Certains quittent leur emploi : c'est la *Grande démission*. D'autres ralentissent la cadence : c'est la *Démission silencieuse*. Tous disent la

fatigue du travail imposé, du boulot dévalué. Cette condamnation silencieuse de la concurrence par les bas salaires et de la compétitivité généralisée s'accompagne d'un repli sur le foyer provoqué par la succession des épidémies. L'article d'Indiana Sullivan en page 2.

La Défense en crise

Notre industrie de défense est victime des erreurs, des négligences et de la naïveté de ses gestionnaires.

La France regorge de talents mais la gouvernance néolibérale est passée d'une logique d'arsenaux à une logique d'industries privées et abandonne aux sociétés étrangères des activités de haute technologie. Les contraintes budgétaires imposées par l'Union européenne nous empêchent de

financer le rétablissement de notre indépendance et l'Allemagne préfère s'entendre avec les États-Unis dans le domaine des industries de défense. Il faut en finir avec les complaisances et les naïvetés. Notre entretien avec Nicolas Ravailhe, professeur à l'École française de guerre économique, en page 4.

Dans ce numéro :

Page 2 : La Grande démission ?

Page 4 : Industrie de défense en crise.

Page 5 : Enjeux du Pacifique français (II).

Page 7 : Turquie sur le divan.

Page 14 : Résistance royaliste : Fernand Bonnier de La Chapelle.

Page 16 : Éditorial : Quarante ans de rigueur.

Emploi : la Grande démission ?

54 % des Français considèrent leur emploi comme une contrainte, selon un récent sondage de l'Ifop. Plus largement, nombreux sont ceux qui ne souhaitent plus sacrifier leur vie personnelle pour leur carrière, quand les perspectives sont jugées peu attrayantes et quand les salaires ne suivent pas.

Fini le citoyen de la seconde moitié du XX^e siècle, hyperactif, carriériste et prêt à mettre toutes les chances de son côté – quitte à négliger sa vie personnelle – pour « réussir ». En France, 54 % des personnes interrogées jugent que leur travail est une contrainte, selon un sondage de l'Ifop publié en octobre 2022. Et d'après un autre sondage d'OpinionWay pour le service de courses en ligne Everli datant de juillet, sur les 1 022 personnes interrogées, plus des trois quarts rêvent d'avoir plus de temps libre (elles disposent en moyenne de 4 h 58 par jour). Certains évoquent le développement du *quiet quitting*, la « démission silencieuse ». Les salariés restent à leur poste mais font le minimum. Ils refusent les horaires à rallonge et de se laisser polluer par les coups de fil et mails en dehors de leur temps de travail. Ce « sont des salariés qui refusent que leur boulot soit au centre de leurs préoccupations. Ils décident alors de ne pas démissionner, mais de ralentir la cadence pour préserver leur santé mentale », explique au site Business Cool Adrien Scemama, responsable de Talent.com, plateforme d'offres d'emploi.

Fatigue. – Alors, grande démission ou grande flemme générale ? Les politiques de gauche opteront pour le premier terme, ceux de droite pour le second. Dans les faits, entre fin 2021 et début 2022, le nombre de démissions a atteint un niveau historique, avec 520 000 démissions par trimestre, dont 470 000 démissions de CDI, selon la Dares. Le record précédent datait du premier trimestre 2008, avec 510 000 démissions dont 400 000 pour les seuls CDI.

Le journaliste Vincent Coquebert évoque « la civilisation du cocon » qui se développe depuis au moins deux ans. Pour lui, les citoyens procèdent depuis l'arrivée du Covid à « un repli sur eux » et sur



leur intérieur, plus sécurisant. D'après un sondage de l'Ifop réalisé en partenariat avec la Fondation Jean-Jaurès et paru à la mi-novembre, 41 % des personnes interrogées se disent plus fatiguées qu'avant la crise sanitaire et 45 % affirment avoir la « flemme » de sortir de chez elles. Depuis le début de la pandémie, 50 % de salariés se disent même « épuisés » au travail, d'après une étude de Malakoff Humanis.

Que peut-on déduire de ces chiffres ? D'abord que, face à un extérieur considéré comme menaçant sanitaire, les sorties à répétition et les recherches d'interactions extérieures font moins recette. La valeur accordée au foyer a, quant à elle, tendance à croître. Ce foyer, considéré dans les années 1970 comme une entrave

au développement personnel, a de nouveau la cote. Théoriquement, du réconfort nous y attend, à l'opposé d'un monde extérieur, surtout professionnel, toujours plus concurrentiel. Les confinements ont permis aux citoyens de se recentrer sur cet « essentiel », à savoir les liens forts tissés avec une poignée de leurs semblables.

Faibles salaires. – À l'inverse, les minauderies et le zèle accordés au supérieur hiérarchique apparaissent factices. S'ajoutent le fait que de nombreux secteurs d'activité sont critiqués pour leurs bas salaires, la faible considération de leurs travailleurs, les perspectives bloquées, la dureté physique et la pression psychologique. Il en est ainsi du secteur de la restauration où les

salariés enchaînent les journées à une cadence infernale, à des horaires soumis aux désirs des clients, le tout pour des salaires dérisoires (1 800 euros brut sans l'indemnité repas pour un serveur). Et que dire des agents d'entretien, des aides-ménagères et des ouvriers non qualifiés/manutentionnaires qui travaillent en décalé pour un Smic ?

Manque de reconnaissance. – Plus globalement, tous ceux qui officient dans les métiers du soin et du « prendre soin d'autrui » (infirmiers, aides-soignants, aides à domicile) ont conscience de l'implication humaine poussée de leur emploi. Mais, en dépit de la crise du Covid et de leur investissement continu, leurs efforts n'ont guère été récompensés.

Sur le mur de Jean Chouan

C'EST TRÈS SIMPLE : LA GRANDE DÉMISSION, ÇA N'EXISTE PAS, OU ALORS UN TOUT PETIT PEU.

D'AILLEURS CE N'EST PAS LA PREMIÈRE FOIS. ET C'EST LA PREUVE DU DYNAMISME DU MARCHÉ, COMME LE DIT LA TRIBUNE.

EN FAIT, C'EST COMME LA FIÈVRE : PLUS LA TEMPÉRATURE MONTE...

PLUS C'EST LA PREUVE QUE L'ON N'EST PAS (ENCORE) MORT.



Fin 2022, 1 891,51 euros bruts reste « le salaire brut perçu par un infirmier hospitalier en soins généraux en début de carrière (grade 1, échelon 1) », rappelle le site spécialisé Infirmiers.com. Et à l'issue de la troisième vague de Covid, plus de la moitié des médecins hospitaliers étaient en burn-out et un tiers en dépression, notait en avril le magazine spécialisé *Le Quotidien du médecin*.

Outre la question du salaire, se pose aussi celle du management dans les entreprises. « C'est un mal français typique. C'est culturel, les managers ne félicitent pas assez leurs équipes, même pour des petites victoires ou des succès du quotidien. Cela entraîne une certaine morosité dans l'entreprise », soutenait dès 2018 Johann Marcet du groupe SOS, qui accompagne les entreprises dans le domaine de la transition sociale et environnementale.

Enfin, la perspective de devoir travailler plus longtemps, toujours pour des salaires et une reconnaissance moindres, pèse sur la motivation des Français. Ainsi, les deux tiers sont opposés à la future réforme des retraites qui reculerait l'âge de départ à 65 ans (pour tous ceux qui sont nés à partir du deuxième trimestre de l'année 1961) qu'Emmanuel Macron doit présenter mi-janvier 2023. ■

INDIANA SULLIVAN.

Au mépris de la loi

Un préfet annonce sa volonté de faire respecter la loi. Il est limogé afin de satisfaire des intérêts particuliers. Tel est le scandale qui mobilise de nombreux citoyens, en Indre-et-Loire et à Paris.

L'affaire est simple dans son déroulement mais inouïe dans la conclusion toute provisoire que lui a donnée le gouvernement. Le propriétaire du château de La Vallière a l'idée d'installer dans son domaine des bureaux de recherche sur les nouvelles technologies, ou, comme on dit aujourd'hui, un incubateur à start-up. Le projet séduit de nombreux élus locaux de la région qui espèrent attirer des entreprises et voir se créer des emplois.

Tout irait pour le mieux si l'incubateur prévu ne devait pas être construit à moins de 500 mètres du château, sur un terrain inconstructible : l'incubateur porterait atteinte au patrimoine historique et à l'environnement car il renforcerait l'artificialisation des sols. C'est pourquoi le préfet d'Indre-et-Loire, Marie Lajus, a logiquement signifié l'opposition de l'État à une modification du plan local d'urbanisme visant à rendre le terrain constructible...

L'affaire n'aurait pas dépassé la chronique locale si le gouvernement n'avait pris, le 7 dé-



Le Château de La Vallière et son parc. Un patrimoine historique et environnemental protégé.

cembre, un décret démettant le préfet d'Indre-et-Loire de ses fonctions. Depuis, les protestations se multiplient contre un gouvernement qui mêle le ridicule à l'odieux.

Il est odieux de limoger un préfet parce qu'il a défendu la loi contre une coalition d'intérêts privés. Mais cette décision arbitraire ne règle rien puisque le nouveau préfet va se trouver devant le même dilemme : ou appliquer la loi et défier le gouvernement, ou plier devant les intérêts privés et ajouter le scandale de la soumission au scandale de l'arbitraire.

Dans l'attente des rebondissements de l'affaire La Val-

lière, il faut s'inquiéter des manifestations d'autoritarisme qui prolifèrent dans la macronie. Se sont constitués dans l'État des réseaux de fonctionnaires et d'experts qui obéissent à une hiérarchie parallèle, dans le parfait mépris des lois et des règlements – parfois même dans l'irrespect des règles élémentaires de la bienséance. Ces réseaux existent dans l'administration centrale comme dans les postes diplomatiques, où ils contribuent au recul de l'influence française. Tous convergent vers l'Élysée, où l'on passe beaucoup de temps à nommer et à déplacer les fonctionnaires afin de conforter les fidélités, de susciter de nouveaux dévouements et d'éloigner les fortes têtes.

Cette intense activité de réseautage est indispensable lorsqu'il faut atténuer les effets de la culture intensive du paradoxe qui caractérise le discours macronien. Comme on ne peut tenir en même temps la promesse de l'indépendance nationale et de la « souveraineté européenne », de la « start-up nation » et de la protection de l'environnement, on a recours à des hommes liges pour défendre l'indéfendable. Mais il arrive, de temps à autre, qu'on bute sur un obstacle. Ainsi à la préfecture d'Indre-et-Loire. ■

SYLVIE FERNOY.

L'Écho du net

■ **Militants grévistes.** – Quelques jours avant Noël, des « jeunes insoumis.e.s » de Bordeaux et de Périgueux ont annoncé leur décision de « cesser dès à présent toute activité militante et ce, pour une durée indéterminée » pour protester contre la décision du groupe parlementaire LFI de réintégrer le député du Nord Adrien Quatennens, récemment condamné pour violences conjugales, une fois qu'il aura accompli ses quatre mois de purgatoire. C'est cette « grève du militantisme » qui amène Descartes, sur son blog (1) à s'interroger : « Imaginons un instant que demain une opportunité extraordinaire de faire avancer la révolution citoyenne se présente. Est-il concevable que ces militants disent "désolés, on ne peut pas faire la révolution, on est en grève" ? C'est clairement une absurdité. Un vrai mi-

litant n'est pas au service d'un dirigeant, ou même d'un Parti, mais au service d'une cause qui lui tient personnellement à cœur. Le militantisme, c'est l'engagement de travailler chaque fois qu'on le peut pour faire avancer un projet auquel vous croyez intimement. C'est pourquoi l'idée même d'un militant "cessant toute activité militante" comme forme de protestation est aussi absurde que celle d'un croyant faisant la "grève de la prière" ».

Mais n'oublions pas que nous sommes à LFI où « on ne milite pas au service d'une idée, d'un projet, d'une cause, mais au bénéfice d'une personne ou d'un groupe de personnes. Et dans ce cas, tout devient beaucoup plus cohérent. Si vos dirigeants sont les seuls bénéficiaires de votre action militante, cesser toute action devient un moyen de pression parfaitement logique pour obtenir d'eux qu'ils tiennent compte de votre avis ». Cette affaire té-

moigne, en effet, de la déliquescence profonde, non pas d'un parti politique classique, mais d'une organisation tenant davantage de la secte : « A sa tête, un Gourou infaillible dont l'autorité n'est limitée par aucune forme institutionnelle, mais dépend exclusivement de son charisme et de son rapport personnel avec les militants. Autour de lui, un ensemble de dirigeants de second rang nommés "a divinis" par le Gourou et dont l'autorité précaire dépend de la bienveillance réelle ou supposée du Gourou envers eux, et qui disparaissent du jour où le Gourou le décide. Enfin, à la base, une piétaille ébahie croyant dur comme fer à l'infaillibilité de son leader ».

Y a-t-il un avenir pour LFI de l'après-Mélenchon ? « Est-ce qu'un mouvement de nature fondamentalement charismatique a un autre avenir possible que de devenir une sorte de confédération d'élus cherchant à préserver

leur capital électoral ? Y a-t-il une quelconque possibilité que cette organisation s'institutionnalise et devienne un véritable "intellectuel collectif", ayant une capacité d'élaboration politique qui aille au-delà de quelques slogans ? ». Et pour cela « les militants accepteront-ils de mettre de côté "la régularisation de tous les sans-papiers" pour se pencher sur les effets dévastateurs de l'immigration sur les rapports salariaux ? Sauront-ils oublier un instant "les violences faites aux femmes" pour se concentrer sur "les violences faites aux prolétaires" ? »

Il y a de quoi en douter « lorsqu'on regarde les priorités affichées par le groupe LFI à l'Assemblée nationale ou le traitement de l'affaire Quatennens ».

LOÏC DE BENTZMANN.

(1). <https://descartes-blog.fr/2022/12/26/la-automne-de-quel-patriarche/>

Redresser une industrie de défense en crise

Notre industrie de défense est en crise, à l'image de l'industrie française. Pour Nicolas Ravailhe, professeur à l'École française de guerre économique, des solutions existent pour en sortir : cesser d'être naïf et, notamment, revoir de fond en comble nos relations avec nos partenaires et concurrents européens.

Quel bilan dressez-vous de notre Base industrielle et technologique de défense (1) ?

Nicolas Ravailhe : Nous sommes passés d'une logique d'arsenaux à une logique d'industries privées, souvent avec participations et/ou contrôles de l'État. Face aux évolutions technologiques, aux coûts croissants et surtout en raison de notre appauvrissement économique, nos gouvernements renoncent à notre souveraineté technologique comme de contrôle des entreprises stratégiques victimes de prédateurs étrangers. La France ne dépense pas trop pour sa défense, la BITD est perçue – à tort – comme un centre de coût. Des erreurs en série ont été faites comme l'abandon de la filière « petits calibres », achetant des armes à l'Allemagne et à l'Autriche dont les coûts de production ne sont pas inférieurs aux nôtres et dont les marchés domestiques n'ont pas des volumes supérieurs.

Comment retrouver une production indépendante ?

La BITD est la première arme pour réindustrialiser le pays ; or nous nous endettons pour financer les excédents commerciaux de nos concurrents. Les règles européennes nous en laissent pourtant la possibilité, le caractère dual des technologies pourrait être exploité. Nous devons innover, sécuriser la propriété intellectuelle, produire en France, développer des modèles pour exporter. La France regorge de talents, mais elle est désorganisée, sans volonté de gagner.

Le contrôle des dépenses publiques par l'Union européenne influe-t-il sur nos choix de défense ?

Si nous demeurons libres de choisir, nous sommes sous menace de sanctions pour dépenses publiques excessives. Cela nous place dans des logiques d'opposition : un char ou une école, un avion ou un lycée, *idem* les retraites... et notre pacte social explose.

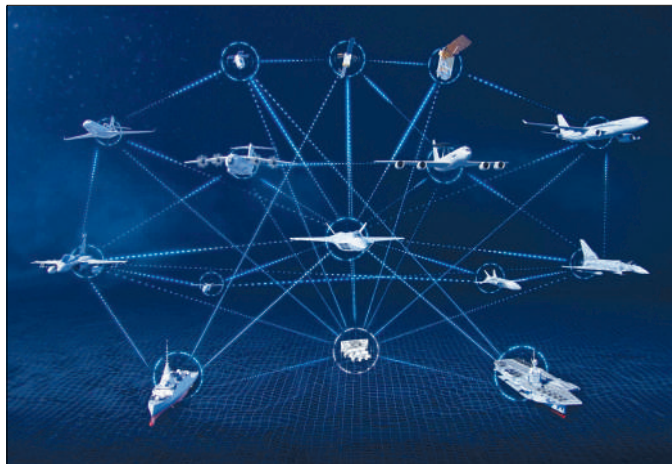


Illustration du projet Scaf (Système de combat aérien du futur) sur le site du ministère des Armées.

L'Europe n'est pas seule à blâmer, mais elle est truffée de chevaux de Troie.

Nous abandonnons de 550 millions d'euros puis de plus d'un milliard supplémentaire la Facilité européenne pour la paix, qui finance des achats de F35 américains en Europe de l'Est. La France a porté la création du Fonds européen de défense, une idée de souveraineté partagée qui aurait orienté les commandes publiques vers le « *made in Europe* » ; nous retrouvons ainsi – faute d'un suivi efficace – un programme européen qui permet à nos concurrents industriels de rattraper leur retard technologique.

Faut-il sortir du programme Scaf (Système de combat aérien du futur) et du projet de char européen ?

Ces projets relèvent d'accords entre États et industriels. Une solution acceptable viendrait d'être trouvée concernant le Scaf. On verra si cet accord est respecté. Il faut garder ouverte la voie d'une solution nationale. Si ce système de combat ne fait pas l'objet de commandes fermes dès sa conception, le fait de continuer entre Européens n'est pas sans risque. Si le projet ne va pas à terme ou si sa rentabilité est entachée... comment revenir à

une solution franco-française ? Nous n'aurions d'autre choix que d'acheter américain.

Trop souvent, concernant l'achat d'hélicoptères, d'avions, de patrouilleur maritimes, de drones, l'Allemagne a choisi l'étranger non européen. Elle profite de la commande publique française via des projets communs tout en utilisant sa propre commande publique à d'autres fins : la sécurisation d'intérêts civils aux États-Unis via des commandes de défense, comme récemment, des F18.

Les États-Unis ont beaucoup de contre-pouvoirs et d'intérêts divergents. Boeing ou Lockheed Martin y sont plus influents que n'importe quel Européen. Le *deal* est simple : « *vous protégez mes exportations de voitures ou je n'achète pas vos avions* ». En Europe, nous ne pourrions pas dire aux Allemands : « *Si vous n'achetez pas de Rafale, nous taxerons vos voitures* », sans être poursuivis par la Commission pour entrave au marché intérieur.

Pour le futur char de combat, l'Allemagne ne semble vouloir coopérer qu'à des fins de prédation. L'équilibre précaire entre Nexter-KNDS est menacé par Rheinmetall. Et la Pologne va acheter des chars coréens alors que nous finançons son essor économique.

Autre sujet sensible, les règles communes d'export. Concernant les matériels de

défense, il est impérieux de se protéger des changements de majorité politique en Allemagne, le Bundestag ayant un rôle déterminant en l'espèce.

Comment renforcer l'influence de la France en Europe ?

D'abord travailler sur nous-mêmes ! Républicain convaincu, je crois partager avec vous le nécessaire retour à ce que Bagehot avait théorisé au Royaume-Uni : la dissociation des fonctions de dignité et d'exécution. Nos responsables n'ont plus ni projet ni vision, mais des stratégies de communication. Ils palabrent sur l'avenir du projet européen au lieu de travailler notre influence quand nos partenaires-concurrents ont un projet pour défendre leurs intérêts dans et via l'Europe.

Nous sommes en guerre économique. L'Europe n'est pas seule à blâmer mais elle est truffée de chevaux de Troie. Les Pays-Bas importent de Chine pour nous revendre via le marché intérieur européen, l'Allemagne travaille pour sa puissance par ses excédents commerciaux. Ces deux pays très influents ont des intérêts convergents, par exemple avec la Chine contre nous. Nos intérêts économiques dans le monde vont de pair avec la crédibilité de notre défense. Qui croit en Europe que la France le protégera si elle n'a pas d'intérêts économiques à défendre ? D'où les trocs opérés par la quasi-totalité des États européens avec les États-Unis. Il faut sortir de visions géopolitiques lénifiantes et obsolètes afin d'unir la Nation autour d'un programme d'intelligence économique. ■

Propos recueillis
par Éric Cézembre.

(1). NDLR : « Une base industrielle et technologique de défense (BITD) désigne l'ensemble des industries nationales d'un pays prenant part aux activités de défense ; elle est aussi appelée "industrie de défense" ou encore "industrie de souveraineté" » (Wikipédia).

Les enjeux du Pacifique français (II)

Voici la suite de l'entretien (voir Royaliste n°1246) que nous a accordé Bernard Deladrière sur les grandes questions qui conditionnent l'avenir du Pacifique français.

La loi de programmation militaire devrait traiter spécifiquement du Pacifique français. Où en est-on de la mise en œuvre de la stratégie IndoPacifique ?

Bernard Deladrière : Les Calédoniens, toutes communautés confondues, sont attachés à la protection que la France nous apporte vis-à-vis de l'extérieur. À l'occasion du « Forum sur la défense et la sécurité en Asie-Pacifique, Shangri-La dialogue », à Singapour le 12 juin, le ministre des Armées a affirmé que la « crise en Ukraine » ne détournerait pas la France de l'Indo-Pacifique. M. Lecornu a annoncé que la France continuera le « renforcement et la modernisation » de ses capacités militaires avec le déploiement, d'ici 2025, de six nouveaux patrouilleurs océaniques en Indo-Pacifique, dont deux dès cette année dans le Pacifique, l'un basé en Nouvelle-Calédonie, l'autre en Polynésie française pour des « missions de surveillance et de souveraineté ». Les cinq Falcon (avions de reconnaissance maritime multi-rôles) du Pacifique seront remplacés par cinq nouveaux appareils plus modernes.

Par ailleurs une « mission de souveraineté » de l'armée de l'air et de l'espace dénommée « Pégase 22 » s'est déroulée en Australie du 10 août au 18 septembre, suivie par une mission de diplomatie aérienne en Indonésie et à Singapour. Il est toutefois permis de se demander si ce rattrapage est suffisant pour permettre à nos « Forces de souveraineté » d'exercer pleinement leurs missions amples et diverses sur des zones maritimes particulièrement étendues.

Évoquons maintenant la situation de la Polynésie française. Quel bilan peut-on tirer du statut accordé à ce territoire ? A-t-il permis des avancées économiques et sociales significatives ?

La Polynésie française bénéficie comme la Nouvelle-Calédonie d'un statut qui, après les réformes de 1996 et 2004, se situe aux confins de l'autonomie. L'État n'y exerce plus pour l'essentiel que les compétences dites « régaliennes ».

Au cours des 40 dernières années, l'économie polynésienne a connu une succession de cycles de croissance et de récession ou de croissance molle. Cette période a, en particulier, été marquée par la fermeture en 1995 du Centre d'Expérimentation du Pacifique (dédié aux essais nucléaires), avec la nécessité de diversifier l'économie en développant les exportations (tourisme, perles et pêche). Globalement, la Polynésie



La frégate de reconnaissance Prairial, stationnée en Polynésie française.

sie a connu une évolution de sa croissance comparable à la Métropole, mais avec une quasi-stagnation du niveau de vie moyen des Polynésiens. On peut estimer son P.I.B à 5,2 Mrds€ (contre 9,3 Mrds en Nouvelle-Calédonie) et le P.I.B par habitant à 19 090 € (contre 34 000 en NC).

L'élection en 2022 de trois députés indépendantistes est-elle de nature à relancer le débat institutionnel ?

De l'avis de la plupart des observateurs, les résultats de cette élection, marquée par une forte abstention, doivent s'interpréter avant tout comme un vote-sanction à l'égard de l'actuel président de la Polynésie française, Édouard Fritch et de sa ma-

Une approche globale, associant ces collectivités à la co-construction et à la mise en œuvre de l'action diplomatique de notre pays dans la région

jorité, auxquels il est reproché la gestion de la crise sanitaire ainsi que la situation sociale. Il semble que les électeurs, en particulier les jeunes, soient davantage préoccupés par leur pouvoir d'achat que par le débat autonomie ou indépendance. Les élections territoriales au deuxième trimestre 2023 permettront de faire un point sur les rapports de force politiques.

La défense de nos intérêts stratégiques se pose-t-elle de façon différente en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie ?

Il suffit de regarder une carte du Pacifique pour constater que la Polynésie française est située dans une position stratégique moins cruciale que la Nouvelle-Calédonie. Ceci étant, sa Zone Économique Exclusive (Z.E.E) de 4 541 204 km² (contre 1 240 601 pour la NC) repré-

sente à elle seule 44,58 % de la Z.E.E française totale et les trois collectivités françaises du Pacifique prises ensemble 59,3 % de cette Z.E.E. C'est donc pour la France un enjeu majeur qui doit faire l'objet d'une approche globale, associant ces collectivités à la co-construction et à la mise en œuvre de l'action diplomatique de notre pays dans la région, en particulier en matière de recherche, d'environnement, de santé, de pêche ou encore de mise en valeur des ressources naturelles.

Quel rôle peuvent jouer Wallis et Futuna dans le jeu de la France ?

Les relations familiales, culturelles et économiques entre la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna sont vitales pour ce Territoire. La population originaire de Wallis et Futuna présente en Nouvelle-Calédonie (22 520 h) est presque deux fois plus nombreuse que celle demeurée sur place (11 544 h). Ce territoire, indéfectiblement attaché à la France, est situé à la jonction des aires mélanésienne et polynésienne et contribue au rayonnement de notre pays dans la région. Des campagnes d'exploration sous-marines ont démontré l'existence de ressources minérales, notamment de terres rares, dans sa Z.E.E. Mais il ne sera possible d'aller plus avant qu'avec l'accord des autorités coutumières locales, et à condition qu'une éventuelle exploitation se fasse avec des garanties rigoureuses de respect de l'environnement et de retombées maximales pour la population.

Après l'affaire AUKUS, comment évoluent les relations entre l'Australie et la France du Pacifique ?

L'arrivée au pouvoir à Canberra d'un nouveau Premier ministre, Anthony Albanese, s'est immédiatement traduite par un réchauffement des relations avec la France et une reprise des manœuvres militaires conjointes. Le président de la République a déclaré que l'offre de coopération avec l'Australie en matière de sous-marins « reste sur la table ». Les relations économiques, touristiques, culturelles, sportives etc. entre l'Australie et les collectivités françaises du Pacifique, tout particulièrement la Nouvelle-Calédonie, sont nombreuses et étroites. Tout resserrement des liens entre notre pays et l'« île-continent » est donc accueilli ici avec satisfaction et soulagement, en particulier dans le contexte de la stratégie chinoise. ■

Propos recueillis par François Renié.

Des Iraniens toujours debout

La contestation continue en Iran malgré les nombreux moyens de répression dont dispose le régime. À l'opposition de conquérir ceux qui ne bougent pas encore.

Les manifestations contre la mort de Mahsa Amini (16 septembre 2022) ne faiblissent toujours pas au grand dam des autorités. Pourtant, celles-ci utilisent toute une gamme de moyens pour tenter de régler la crise et faire rentrer chez eux les manifestants issus de toutes les couches de la population. Elles ont tendu la carotte à travers deux annonces faites le 3 décembre : la suppression de la police des mœurs créée en 2006 par l'ancien président Mahmoud Ahmadinejad afin de promouvoir « la décence » chez les Iraniennes et la révision de la loi de 1983 leur imposant le port du voile islamique, quelle que soit leur appartenance religieuse. La presse réformiste iranienne appelle depuis de nombreuses semaines à une évolution en ce sens. Pourtant, il faut être prudent sur ces questions. D'abord, si la police des mœurs est abolie, d'autres forces de police peuvent remplir ses fonctions. Ensuite, quand le chef de l'État Ebrahim Raïssi affirme que les principes de la Constitution peuvent être appliqués avec



Émeutes en Iran. Les étudiants de l'université Amirkabir de Téhéran manifestent contre le régime islamique.

plus de souplesse, il oublie que, le 5 juillet dernier, c'est lui qui a imposé de nouvelles règles plus contraignantes encore sur le port du voile, censé désormais couvrir aussi le cou et les épaules.

Mais les autorités n'hésitent pas non plus à recourir au bâton. Ainsi les Gardiens de la Révolution bénéficient-ils de plusieurs bataillons chargés de la cyberguerre contre les contestataires. Faux comptes sur les réseaux sociaux permettant de repérer les opposants, déferlement de messages insultants et menaçants pour effrayer les destinataires,

tentatives de monter les uns contre les autres : les pratiques sont variées. Mais le régime ne se limite pas aux attaques dans le monde virtuel : il tue aussi. Plusieurs centaines de manifestants ont trouvé la mort depuis le 16 septembre et les arrestations se comptent par milliers, les familles ayant souvent bien du mal à obtenir des nouvelles de ceux des leurs qui sont en prison. Les mollahs veulent aussi montrer que personne n'est à l'abri en s'en prenant à des personnalités célèbres du monde des arts ou du sport comme l'actrice Taraneh Alidoosti ou le footballeur

Amir Nasr-Azadani. Enfin, le régime pratique l'exécution dont certaines sont publiques, au motif « d'inimitié à l'égard de Dieu », à l'issue de procès bâclés et à l'aide d'aveux obtenus sous la torture. Ainsi Majidreza Rahnavard a-t-il été pendu le 12 décembre 2022 sur une place publique de Machhad. Pourtant les manifestations continuent. Cependant, ce qui reste le principal atout du régime, c'est qu'une large part de la population ne peut se permettre de descendre dans la rue pour des raisons économiques et par peur du chaos qu'entraînerait la chute du régime. Aux oppositions de montrer qu'il n'en serait rien. ■

MARC SÉVRIEN.

Les Faits marquants

■ **Chine.** – La République populaire s'est livrée à de nouvelles manœuvres militaires près des frontières maritimes de Taïwan les 24 et 25 décembre. Pour Pékin ces gesticulations sont destinées à répondre aux « provocations » des États-Unis et à leur « collusion » avec les autorités de l'île. Selon le ministère de la Défense taïwanais, 71 avions de combat chinois, dont 60 avions de chasse, ont été déployés à cette occasion.

■ **République démocratique du Congo.** – Les groupes armés du M23 se sont retirés le 23 décembre de Kibumba, ville située à l'est du pays qu'ils avaient conquise fin octobre. Ce retrait, présenté comme un « geste de bonne volonté » par les rebelles, a été qualifié de « leurre » par l'armée congolaise qui craint leur redéploiement. Un rapport d'experts mandatés par l'ONU a récemment confirmé que le M23 était soutenu par le Rwanda.

■ **Serbie.** – Le chef des armées, le général Milan Mojsilović, s'est rendu dans la soirée du 25 décembre à la frontière serbo-kosovar, à la demande du président de la République Aleksandar Vučić. Il a précisé que ce déplacement était le prélude à un maintien de longue durée de l'armée dans la zone frontalière en raison de la recrudescence des tensions depuis plusieurs semaines avec le Kosovo, dont l'indépendance n'est pas reconnue par Belgrade.

CASIMIR MAZET.

Voix étrangères

■ **Lettre de la City.** – La City de Londres avait, un bref moment après le Brexit, redouté des délocalisations vers Paris ou Francfort. Il n'en a rien été. Les institutions financières pensaient au contraire bénéficier des nouveaux avantages d'une sorte de Singapour-sur-Tamise dérégulée et défiscalisée. L'avenir leur a donné raison. Les problèmes rencontrés par la place de Hong Kong, suivis de la stratégie zéro Covid de Pékin, ont fait la fortune de Singapour mais aussi et surtout de la City replacée au centre des échanges asiatiques.

Mais comment continuer à gérer les affaires depuis Londres quand Westminster, par la voix du nouveau Premier ministre d'origine indienne, condamne Pékin et rejette toute concession ? La City est indépendante et jouit d'une forme d'ex-

territorialité. Jusques à quand ? Les vents de la géopolitique mondiale soufflent en sens contraire.

Au cœur de la City, HSBC, qui se prévaut d'être la plus occidentale des banques asiatiques et la plus asiatique des banques occidentales, est prise entre « l'enclume chinoise et le marteau anglo-américain ». La Hongkong and Shanghai Banking Corporation, principale banque de Hong Kong, dont elle émet 70 % de la monnaie, s'était relocalisée à Londres quatre ans avant la cession du territoire à Pékin. Elle a conquis le marché européen avant de redevenir majoritaire en Asie où elle réalise 60 % de ses profits aujourd'hui. Sommée de retourner à ses origines, elle a accepté de se plier aux conditions du Parti communiste chinois, elle y a rapatrié son directeur général. Mais elle refuse de rompre et de quitter son gratte-ciel le plus haut de la City.

La *Lettre de la City* est désormais publiée par le quotidien belge *Le Soir*. Elle pourrait passer pour une bombe bruxelloise – maniée en sous-main par la bureaucratie de la Commission européenne – pour humilier un pouvoir financier qui échappe à son contrôle. On la voit se réjouir de la « querelle de pavillons » qui oppose la direction de la Banque à son principal actionnaire, la première société d'assurances chinoise, Ping An (« la paix de Chine ») qui en 2022 a dégringolé de la 6^e à la 17^e place du classement Forbes des plus grandes sociétés mondiales.

Selon le grand historien britannique de la City, David Kynaston, auteur en 2015 d'une volumineuse histoire d'HSBC, la Chine a la mémoire longue. Elle se venge des guerres de l'opium dont la banque est la directe héritière.

Y. L. M.

L'année 2023 sera l'année de la Turquie. Le centenaire de la République, le 27 octobre, sera préempté par des élections générales prévues en juin qui devraient poser la question de l'après Erdogan.

La Turquie sur le divan

PAR YVES LA MARCK

Erdogan prépare l'échéance de 2023 depuis quelque vingt ans qu'il exerce le pouvoir. Et finalement nous y sommes. La Turquie va se réveiller et éprouver une sorte de vide où les mémoires vont se mêler. Il sera difficile d'imaginer un nouveau projet qui soit aussi moteur : se donner pour nouvel horizon l'intégration, dès 2030, au top 10 des premières puissances mondiales ? L'exceptionnalisme turc, dont se nourrit son nationalisme viscéral, aura fait long feu. Le pays entrera dans une ère comptable. Peut-être est-ce le vœu de la majorité de ses citoyens, fatigués de l'exaltation de la grande histoire, soucieux au tournant du siècle d'entrer dans l'Union européenne et qui, rebutes, le portent dans leur inconscient, dans un « arrière-monde ».

2023 sera-t-elle l'année d'Erdogan ou plutôt celle de l'omniprésent Kemal Atatürk ? Si l'on célèbre le centenaire de la République, ce serait bien le second dont on fera mémoire. Et Erdogan n'en est pas le plus fidèle héritier. Le legs kémaliste était-il incomplet et Erdogan n'en a-t-il pas permis la réalisation ?

Au-delà de Kémal. – Le monde politique turc fait corps autour de la nation telle qu'elle fut instaurée par Atatürk. La référence caricaturale de l'Occident au sultanat fait fi de la lutte décisive de Kémal pour disqualifier le signataire du « *honteux* » traité de Sèvres en 1920 comme furent condamnés les plénipotentiaires allemands qui avaient avalisé le *diktat* de Versailles. Le néo-ottomanisme, un temps attribué à l'AKP, n'était lui-même qu'un slogan circonstanciel. L'enjeu n'est pas la restauration impériale – comme celle que l'on assigne au Kremlin – mais bien la formation nationale. Le « *syndrome de Sèvres* » ne s'attache pas à la perte de l'empire, mais à l'existence même de la nation turque réduite à une partie de l'Anatolie et un débouché restreint sur la mer Noire.

Il ne faut donc pas confondre avec un quelconque « *spectre ottoman* » les revendications irrédentistes nées du traité de Lausanne dont le centenaire sera également célébré en 2023 (le 24 juillet). Lausanne ouvrait sur l'évacuation de Constantinople occupée pendant quatre ans et demi par les Alliés, préalable à l'entrée officielle de Mustapha Kémal et à la proclamation de la République. Le traité de Lausanne, au fondement même de la République, a valeur existentielle pour la Turquie moderne.

Un Lausanne II. – La Turquie récupérait son territoire et sa souveraineté sur les détroits. Ce n'était pas mince vu le point de



Mustafa Kemal Atatürk, président de la république de Turquie de 1923 à 1938.

départ du « *petit canton asiatique* » (Bainville), État-croupion. Les circonstances ont changé. La Turquie demande une révision de Lausanne ou un Lausanne II. Le traité de 1923 a en effet opéré un transfert massif et traumatisant des Grecs d'Asie Mineure (sauf Istanbul) et des musulmans de Grèce (sauf la Thrace occidentale). Il n'a cependant pas inclus les îles de la mer Egée, privant la Turquie de mer territoriale et, depuis la convention du droit de la mer de Montego Bay (entrée en vigueur en 1994, mais jamais ratifiée par Ankara), de zone économique exclusive (ZEE) et de ses champs pétrolifères insoupçonnés il

Le traité de Lausanne, au fondement même de la République, a valeur existentielle pour la Turquie moderne.

y a cent ans. Le traité avait aussi confirmé le protectorat britannique sur Chypre ainsi que les mandats français sur la Syrie et britannique sur l'Irak, non reconnus par Ankara qui revendiquait une bande frontalière. Le problème a donc ressurgi récemment face aux Kurdes syriens et irakiens. Idem pour la question du Caucase et l'accès à la mer Caspienne dont l'issue est à nouveau débattue entre Azerbaïdjan et Arménie (Sèvres avait couché sur le papier un État kurde et un État arménien). Le *statu quo* gréco-turc a empêché

une gestion commune sur le modèle de la Communauté charbon-acier (Ceca) entre la France et l'Allemagne. Une commune adhésion à l'Union européenne aurait évité que cette ligne d'îles devienne la frontière extérieure de l'Union, faisant de la Turquie une marche de l'empire bruxellois avec les conséquences que l'on connaît sur l'immigration. L'adhésion n'a pas été utilisée comme levier pour la réunification de l'île de Chypre, préemptant les conflits sur son espace maritime. La mer, d'une manière générale, est l'angle mort de la construction européenne qui n'a jamais eu en ligne de mire que la pêche.

L'un des aspects les plus sensibles pour la France du traité de Lausanne était qu'il supprimait le régime des capitulations, qui était censé lui donner un rôle auprès de la Sublime Porte en faveur des minorités chrétiennes.

L'après Erdogan. – L'héritage d'Atatürk repris par Erdogan est la personnalisation du pouvoir présidentiel. Les vingt ans de pouvoir du second ont dépassé en longueur les quinze ans du premier (1923-1938). À travers la figure d'Atatürk, le mythe du *Reis* a été aisément exploité par Erdogan. Après des personnages historiques puissants, la question se pose toujours de la succession en l'absence d'héritier présomptif. Atatürk avait un second qui prit la suite jusqu'en 1950, Ismet Inönü, mais qui n'était pas de sa stature. Erdogan n'a pas non plus de successeur à sa hauteur. La Turquie, en dépit de ses penchants autoritaires récurrents, demeure un îlot de démocratie : les films égyptiens et iraniens se tournent en Turquie ; quatre millions de réfugiés syriens y ont été accueillis. Il existe un indéniable appétit de démocratie dans la population comme l'ont montré les succès de l'opposition aux élections municipales d'Ankara et d'Istanbul.

Les Turcs aspirent sans nul doute à être un peuple « normal », mais cette aspiration légitime se heurte au révisionnisme international. L'irrédentisme a toujours une pente fascisante depuis Fiume et la Silésie. Un parti turc, le MHP, allié de la coalition d'Erdogan, s'en réclame ouvertement. Mais le parti kémaliste – le CHP – se renierait en y renonçant. C'est sous un Premier ministre de cette formation, Bülent Ecevit, que la Turquie a envahi la partie nord de Chypre en 1974 et appréhendé le dirigeant du PKK kurde, Öcalan, en 1999. Si l'Europe et la Turquie voulaient vraiment préparer l'après Erdogan, il vaudrait mieux qu'elles y réfléchissent dès à présent et dans une perspective historique, toutes deux sur le divan. ■



« Photo de famille » au XVIII^e Sommet de la Francophonie, qui s'est tenu à Djerba (Tunisie) les 19 et 20 novembre 2022.

Après les blocs et les alliances : les cercles d'amis

par Dominique Decherf

Dans un monde du chacun pour soi, chaque puissance, grande, moyenne ou petite, compte ses amis. La France, qui pensait n'avoir que des amis, est esseulée. Ses ennemis sont légion. La stratégie tous azimuts redevient d'actualité.

L'expression vient de Chine. L'objectif affiché depuis 2018 est d'« *élargir le cercle d'amis* » (*pengyou quan*) aussi loin que possible, « *tout autour du monde* » pour « *progressivement modifier les rapports de force avec l'Occident et être soutenue dans ses positions par une majorité de pays dans les organisations internationales* ». Alice Ekman (1) décèle une parenté entre la politique étrangère de Xi Jinping et celle de Mao, notamment dans la « *catégorisation du monde* ». Le second avait élaboré au milieu des années 1970 une théorie dite des « *trois mondes* ». Le premier monde regroupait les pays impérialistes où les États-Unis étaient rejoints par l'URSS. Nous étions au temps du schisme sino-soviétique. La Chine se rangeait dans le « *tiers monde* » en voie de développement et non-aligné, héritier de la conférence de Bandoeng de 1955. Entre eux deux se situaient des pays développés ou intermédiaires, mais attachés à leur indépendance qui devait être encouragée, comme la France gaulliste (2).

Trois mondes. – Reconfigurée, la théorie ne laisse plus dans le premier monde que la puissance américaine, le monde unipolaire. La Chine continue de se considérer comme un pays en voie de développement, en dépit des critères internationaux, afin de conserver la sympathie du Sud. La Russie pourrait même relever de ce troi-

sième monde, qui n'est plus tant un « *tiers monde* » qu'un monde dominant en devenant, mordant de plus en plus sur le second monde, voué à s'agréger au cercle d'amis de plus en plus englobant, isolant l'Amérique.

Celle-ci n'a pas attendu pour répondre, en présentant une autre catégorisation également tripartite entre le monde des démocraties, celui des autocrates, enfin un entre-deux soumis aux influences croisées. La secrétaire d'État américaine au Trésor, Janet Yellen, lui a conféré une portée économique en inventant le concept de « *localisation amicale* » (*friend-shoring*) d'où l'on pourrait induire que l'on ne doit plus faire de commerce qu'entre amis et réserver les chaînes de valeur au « *cercle des amis* », on devrait ici dire plutôt aux membres du club. La vice-Première ministre canadienne, Chrystia Freeland, y a pleinement adhéré en explicitant le 11 octobre dernier à l'Institut Brookings de Washington sa propre théorie des trois mondes : le premier – où on se serre les coudes entre amis, est à la fois démocratique et associé par des accords de libre-échange comme celui entre le Canada et les États-Unis –, le second « *in between* » – qu'elle explicite peu sinon qu'il faut éviter de se le mettre à dos –, le troisième – que l'on reconnaît clairement comme hostile et où l'on se passera bien de croire dans les illusions de coexistence pacifique. Waouh !

La pauvre France est un peu perdue dans ces classements de Shanghai et de Toronto. Cela ne ressemble pas au monde multipolaire qu'elle avait longtemps prôné. C'est la guerre.

Tous azimuts. – Le souvenir d'un moment sombre dans l'ébranlement de mai 1968 : le discours du général de Gaulle à l'École militaire le 27 janvier 1968, précédé d'un article retentissant du chef d'état-major des Armées, le général Ailleret – bientôt disparu dans un accident d'avion – « *Défense dirigée ou défense tous azimuts* ». L'idée avait été rangée au rayon des idées farfelues, alors qu'elle correspondait à un changement d'échelle avec la maîtrise de la bombe H. On l'avait regardée comme un songe de puissance mondiale, le Général étant alors considéré par les élites comme ayant perdu la tête depuis la sortie de l'Otan, la condamnation d'Israël, le Québec libre... Une autre lubie ?

Cette idée, de militaire, se déclinait pourtant parfaitement en diplomatie. Elle pouvait prendre la forme d'un syllogisme dont la proposition majeure s'énonçait ainsi : « *Notre système de défense n'est dirigé contre personne* ». La France n'a pas d'ennemi préétabli. Elle n'est pas acculée à rejoindre un camp ou l'autre. La mineure : « *On peut détruire la France éventuellement à partir de n'importe quel point du monde* ». (de Gaulle à l'École militaire,

3 novembre 1959). L'ennemi peut frapper de partout. N'importe quel pays ou quelle région peut devenir hostile à la France selon les circonstances. La conclusion : « *Il faut que notre force soit faite pour agir où que ce soit sur la Terre* » (*idem*). Il faut être « *tout autour du monde* », expression plus complète car elle inclut l'espace.

Ce qui ne veut pas dire nécessairement être présent au même titre partout. La France a beau entretenir le troisième réseau diplomatique au monde après les États-Unis et la Chine, il est hiérarchisé entre ambassades de simple présence et ambassades à compétences multiples, régionale ou multilatérale. Le besoin d'agilité, souhaité par le président Macron à la conférence des Ambassadeurs le 1^{er} septembre dernier, impliquerait que ces classifications soient constamment revues en fonction de nos intérêts et des menaces.

Depuis le discours du président Pompidou à Sciences Po en 1972, l'habitude est prise de s'inspirer de la belle page du chapitre XXIV de *Kiel et Tanger*, ouvrage de Maurras datant de 1910, « *Que la France pourrait manœuvrer et grandir* », dans un contexte de renouveau des rapports de force qui n'est pas sans analogie avec la situation actuelle. La France devait se tenir à l'écart des empires et prendre la tête d'une coalition des « *demi-faibles* », ou puissances secondaires. Ce fut longtemps la politique traditionnelle de la France depuis l'Ancien Régime. On peut reprendre ici sa classification ternaire entre pays « *amis, protégés et affranchis* » dont il doit être fait, écrivait-il, « *un habile emploi* ».

Amitiés. – Le bilan ne sera pas brillant. Les amis du « *premier cercle* » étaient définis par affinités, à commencer par celle de la langue, la francophonie, puis la latinité. Le dictionnaire de l'OIF (Organisation internationale de la francophonie) à Djerba en novembre 2022, après quatre ans, a été plutôt discret. On y a peu entendu le président Macron qui a pourtant ratifié l'organisation du prochain sommet en France, à Villers-Cotterêts, en 2024. On ne voit plus l'OIF comme une coalition politiquement active et efficace. Parmi les échecs récents, celui au Liban, ceux en Afrique francophone, Haïti, la « *brouille* » avec le Maroc, contribuent à faire de ce monde quasi familial un monde tragiquement perdu.

Resterait le Canada, volontiers regardé comme un partenaire stratégique de substitution en Amérique du Nord. La proximité initiale entre Justin Trudeau et Emmanuel Macron avait pu faire illusion. Les propos, rapportés plus haut, de la vice-Première ministre, possible successeur de Justin Trudeau, indique plutôt une osmose entre

Ottawa et Washington. Née en Alberta, d'origine ukrainienne, Chrystia Freeland est député de Toronto, capitale victorienne de l'Ontario anglophone. La ministre des Affaires étrangères, Mélanie Joly, qui a été



L'Organisation internationale de la francophonie compte 54 membres.

fort visible à Djerba, est, elle, une Québécoise de Montréal. Même s'il y avait vraiment affinité, au-delà des volontés politiques changeantes, l'objectif trop ambitieux excède les capacités réelles du gouvernement fédéral d'Ottawa.

La France n'a pas d'ennemi préétabli. Elle n'est pas accusée à rejoindre un camp ou l'autre.

Latinité ? – Après le périple gaullien de 1964, les réfugiés chiliens de 1973, l'initiative mitterrandienne de Cancún en 1982, l'épisode rocambolesque de Villepin pour la libération de l'otage franco-colombien Ingrid Betancourt en 2003, le sursis de Macron sur Trump au Venezuela et son offensive anti-Bolsonaro au G7 de Biarritz en 2019, l'Amérique latine est désormais « *l'angle mort de la diplomatie française* » (3).

Faut-il même parler de « *amitiés françaises* » ou de « *pays frères* » (expression communiste de la guerre froide), ou plutôt de sororité ? Les amis on les choisit, non les frères et sœurs. On accuse souvent les Français de ne pas parler à l'étranger qu'avec ceux qui leur ressemblent. Nous avons plus de mal avec ceux qui ne pensent pas comme nous, comme le rappelait l'ambassadeur de France Maurice Gourdault-Montagne (4), citant le mot d'un de ses chefs : « *les Allemands ne sont pas des Français qui parlent allemand* », que l'on pourrait généraliser. Cela nous avait fait nous imaginer que la France était partout aimée. Ne vaudrait-il pas mieux conclure qu'un pays n'a pas d'amis, il n'a que des intérêts.

Or où sont nos intérêts « *autour du monde* » ? Dans trois zones que sont les Caraïbes, Antilles-Guyane, qui ne fera pas l'impasse sur Haïti, le Sud-Ouest de l'océan Indien, Mayotte-Réunion, avec une attention à Madagascar, et le Pacifique-sud, Nouvelle-Calédonie, qui ne marginalisera pas la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

De l'amour du prochain, on se trouve appelé à l'amour du lointain, à ce que le pape François qualifie de *périphéries* et l'Union européenne d'*ultrapériphériques* où les territoires français sont de plus en plus seuls après la sortie des dernières possessions de la Couronne britannique.

Protégés. – Il ne s'agit plus à notre époque de « *protectorats* » ou d'États « *associés* » mais plutôt de « *partenariats stratégiques* ». Le terme de « *protégés* » ferait aujourd'hui référence à une protection partagée de puissances moyennes face aux entreprises des Grands, États-Unis et Chine, voire Russie, dans le respect de leur indépendance et de la nôtre, protégeant leur non-alignement et le nôtre.

Dans cette situation originale, on citera le Vietnam, l'Algérie, le Chili, ou encore Djibouti et le Sénégal, pour eux-mêmes et non au nom de prétentieuses entités globalisantes dénommées politique africaine, politique arabe ou indopacifique.

Affranchis. – Il faut aujourd'hui entendre ce mot comme on parle de « *franchisés* », des pays de bonne taille avec lesquels on peut signer des accords de « *franchise* », de « *marque* », au sens où ce sont des marchés à reconquérir, des marges de manœuvre à recouvrer, dans des endroits où nous n'étions pas assez présents. On citera au Pacifique sud, l'Australie, après la tentative avortée du contrat des sous-marins qui n'avait pas assez pris en compte les perspectives politiques, en océan Indien ; le Pakistan dont Maurice Gourdault-Montagne, spécialiste de l'Inde, conseille de ne pas se désintéresser – après avoir également été échaudés par une affaire de sous-marins à Karachi (5) ; autour de la Caraïbe, la Colombie, Cuba, pierres d'attente peut-être vers un retour plus ambitieux dans l'hémisphère sud.

Cette esquisse de nouvelle carte diplomatique se tient à l'écart des pays potentiellement hégémoniques, hors de proportion avec la taille de la France, et se situe méthodiquement hors Europe même si elle y concourt. Non exhaustive, elle ne se substitue pas à l'ancienne mais s'y superpose. Elle vise à conférer la dynamique manquante à une présence trop statique, en alliant l'agilité stratégique à la tradition diplomatique. ■

(1) *Dernier vol pour Pékin*, éd. de l'Observatoire, 2022.

(2) In *Revue de Défense nationale*, déc. 1967.

(3) *Diplomatique* n° 118, nov.-déc. 2022.

(4) *Les autres ne pensent pas comme nous*, Mémoires, Bouquins, 2022.

(5) Olivier Truc, *Les sentiers obscurs de Karachi*, éditions Métailié, 2022.

L'économie à l'usage du plus grand nombre



L'économiste Thomas Porcher

EDS FAYARD PHOTO : ANTONIN MENAGÉ

Comment se forger une opinion sur les grands thèmes économiques, hors des sentiers battus par les économistes orthodoxes ? En découvrant un représentant du courant hétérodoxe.

En conclusion de son dernier ouvrage sur *Les Délaissés* (1), Thomas Porcher appelait à l'union des différentes catégories que forment ces délaissés avec un clair objectif de lutte : « *En finir avec le modèle économique actuel qui ne sert qu'une minorité pour proposer un autre modèle...* ». C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre la publication de *Mon Dictionnaire d'économie* (2). Car, s'il est normal de s'indigner devant les ravages de l'ultra-libéralisme, « *l'indignation permet de gagner des batailles mais pas la guerre* » (3).

Rendre l'économie accessible, se réapproprier les vrais enjeux des débats économiques confisqués par la minorité dirigeante et ses relais médiatiques, maîtriser un certain nombre de termes clés, c'est ce que proposent une centaine d'entrées avec un « *système de renvois d'une entrée à l'autre, car aucun débat économique ne peut être traité isolément* ».

Ainsi, dès la première entrée – « *AAA* » (triple A = évaluation produite par les agences internationales de notation) –, le lecteur découvrira les ressorts d'une dynamique de l'évaluation permanente de

la performance sur la base de critères décidés par l'agence de notation elle-même. Le cas de la Grèce en 2009 est bien sûr évoqué. Cette courte, dense et claire explication renvoie sur « *Crise des dettes souveraines* », « *Crise des subprimes* », « *Destruction de l'économie grecque* », « *Réformes structurelles* »...

Cette volonté pédagogique se retrouvera notamment à l'article « *Évasion fiscale* » qui rappelle que « *Apple subit une pression fiscale plus faible que n'importe quelle boulangerie en Europe* ». Et de renvoyer aux thèmes associés comme « *Dettes publiques* », « *Europe sociale* », « *Libre circulation des capitaux* »... Il n'est pas inutile non plus de s'attarder sur « *Le Miracle allemand* », dont on nous chante les mérites en omettant le nivellement par le bas qui explique en grande partie ce « *miracle* » dans un pays « *riche avec beaucoup de pauvres* ». Plus proche de l'actualité immédiate, l'article sur la BCE (Banque centrale européenne) ou celui sur les « *Cabinets de conseil* » éclairent le lecteur avec des exemples précis.

Il s'agit donc bien d'un livre à destination de plus grand nombre, qui permet de se positionner et de remettre en cause

la *doxa*. Il répond à un véritable besoin car « *la méconnaissance économique et le manque d'intérêt que suscite cette matière a permis aux dirigeants de passer tranquillement les pires réformes en se drapant dans de beaux discours sur l'intérêt général* » (3).

Membre des Économistes atterrés (4), docteur en économie de l'Université Panthéon-Sorbonne, très présent dans les médias, car convaincu que « *Le débat médiatique est un combat* » (5), Thomas Porcher a conçu ce Dictionnaire comme « *un acte citoyen* ». Il faut espérer qu'un tel ouvrage servira de référence, solide et argumentée, pour contrecarrer le discours dominant. « *Contre la propagande du pouvoir, on doit avoir notre récit et le matraquer* », dit Thomas Porcher (3). ■

PHILIPPE DILLMANN.

(1) *Royaliste* n° 1203 du 18 janvier 2021 : « *L'appel aux délaissés de Thomas Porcher* » par B. La Richardais.

(2) Fayard, 2022.

(3) Le Média TV, « *L'instant Porcher* » (émission hebdomadaire) du 28 septembre 2022.

(4) Les Économistes atterrés. Association créée en 2010 et réunissant des économistes, « *qui souhaitent vivement voir l'économie se libérer du néolibéralisme* ».

(5) *L'Humanité*, 2 avril 2022.

Lectures

L'incompréhensible défaite. – Pourquoi le plus puissant royaume d'Europe a-t-il été battu à Crécy par la petite armée d'un pays pauvre de peuplement ? Dans la prometteuse collection Champs-Bataille, David Fiascon décrypte un événement qui parut incompréhensible aux contemporains.

Il faut d'abord se remémorer les débuts de la guerre de Cent Ans, un conflit de souveraineté et de légitimité puisqu'Édouard III s'était proclamé « *roi de France et d'Angleterre* » en 1339. Lorsque, en 1346, le roi anglais débarque en Normandie avec 15 000 soldats, il fait face à un royaume qui peut aligner 30 000 cavaliers et autant de fantassins. C'est pourtant Philippe VI qui doit s'enfuir au soir de la bataille de Crécy.

Depuis, témoignages contradictoires, épisodes légendaires et disputes d'historiens ont obscurci le déroulé de l'affrontement. David

Fiascon démêle l'écheveau et nous donne une belle leçon d'histoire et de stratégie.

► **David Fiascon, *Crécy 1346*, Perrin/Ministère des Armées, oct. 2022.**

Violences villageoises. – Dans l'imaginaire des polémistes réactionnaires, le village est le conservatoire de traditions charmantes pratiquées par des paysans qui trouvent leur enviable bonheur dans les rudes travaux des champs et dans l'humble exercice des vertus domestiques. Une école historiographique récente a paru conforter ce cliché en évoquant un adoucissement des rapports sociaux entre le début et la fin de l'Ancien Régime sous le triple effet de l'État, de l'Église et de l'école. Cette perspective est aujourd'hui critiquée car elle s'appuie trop sur l'exploitation d'archives judiciaires qui ne connaissent pas les injures, rixes et autres incivilités réglées sur

place par des médiateurs locaux. De riches études permettent de découvrir la nature et les degrés de la violence dans la société villageoise aujourd'hui disparue.

► **Dirigé par Yves-Marie Berce, *La violence au village, XVI^e - XIX^e siècle*, Passés/Composés, sept. 2022.**

Pour sauver l'hôpital. – André Grimaldi est un grand professeur de médecine, spécialiste de diabétologie. Il est aussi un militant, cofondateur du Collectif Inter-Hôpitaux, qui dénonce des décennies d'erreurs commises au nom des promesses d'efficacité et de rentabilité du catéchisme néolibéral.

André Grimaldi examine les trois maladies dont souffre l'Hôpital : les défaillances de la médecine de ville, les défauts de la réforme de 1958, le mirage de l'hôpital-entreprise sous austerité budgétaire. Pour remédier à l'état de crise permanent, il propose un « *service public de santé intégré*,

territorialisé » assorti de dix mesures essentielles qui concernent l'organisation de l'hôpital public, sa gestion, son financement, la qualité des soins, la formation et le recrutement du personnel médical.

► **Professeur André Grimaldi, *L'hôpital nous a sauvés : sauvons-le ! 10 mesures pour sauver l'hôpital public*, préface d'Alain Supiot, Odile Jacob, oct. 2022.**

Nous avons reçu :

► **Stéphane A. Dudoignon, *Les gardiens de la révolution islamique d'Iran*, CNRS Éditions, fév. 2022.**

► **Jean-Clément Martin, *Penser les échecs de la Révolution française*, Tallandier, oct. 2022.**

► **Raoul Moati, *La Démocratie captive. Quand le pouvoir devient usurpation*, Hermann, oct. 2022.**

► **Paul Cartledge, *Demokratia. Une histoire de la démocratie*, Passés/Composés, déc. 2022.**

B.R.

DR



Par Gérard Leclerc

Pascal revisité

Pascal encore aujourd'hui ? Voilà qui n'agréa guère à ceux qui se croient émancipés de ce qui précède ce qu'on appelle les Lumières, c'est-à-dire, selon Kant, l'enfance de l'humanité. Voltaire n'est-il pas passé par là pour régler son compte à l'homme des *Pensées* ? En se prévalant de la raison, mais tout de même gêné par la dimension scientifique d'un adversaire qu'il lui était difficile d'égaliser. Et qu'on le veuille ou pas, il est difficile de se débarrasser de celui que Chateaubriand qualifiait d'« effrayant génie ». Encore faut-il être capable de pénétrer ce génie, de se confronter à sa dialectique qui suscite moins la contradiction que l'approfondissement. Avec lui, il s'agit d'entrer dans le plus intime de notre humanité, ce qu'il appelait « le cœur » et qui était tout autre chose qu'une affectivité plus ou moins romantique. C'est ce Pascal-là qui intéresse au plus haut point Pierre Manent, qui nous livre une analyse complète de l'œuvre, en n'épargnant aucune de ses difficultés, qui sont autant de tremplins pour saisir la dimension d'une aventure spirituelle qui n'a pour objet que Dieu lui-même.

Mais avant de se lancer dans cette aventure, le penseur, qui n'oublie pas qu'il est philosophe politique, éprouve le besoin de la mettre en situation, notamment dans une Europe qui semble avoir pris congé du christianisme : « Jamais ailleurs qu'en Europe la liberté humaine n'a été exposée à une telle amplitude des possibles, la volonté humaine a une alternative d'une telle profondeur. La nature humaine et la proposition chrétienne y nouèrent un lien fait d'ardente adhésion et de rejet passionné, de familiarité confiante et d'âpre inimitié, un lien dont la teneur et la durée forgèrent l'arc et l'arête de l'esprit européen. » Et pourtant « depuis peu cependant, l'Europe a décidé d'ignorer cette histoire, de déclarer forclos cette possibilité ». Voilà qui réclamerait un essai substantiel. Pierre Manent ne lui consacre qu'un avant-propos, il est vrai, d'une rare densité. C'est parce qu'il lui importe de mettre en évidence ce qui s'est perdu, car ce manque abyssal renvoie à l'étrange statut de l'État moderne, qui se constitue d'ailleurs au moment où Pascal estime qu'il est urgent de réaffirmer « la proposition chrétienne », parce que celle-ci se trouve de plus en plus rejetée. L'affirmation est brutale : « L'État a attiré à lui toute l'autorité, plus précisément l'État a imposé qu'il n'y ait plus d'autre autorité que le commandement de l'État, en pratique de l'ensemble des institutions et juridictions qui forment l'État. » Monsieur Darmanin, notre ministre de l'Intérieur, n'est pas le seul à proclamer que « la loi de la République est supérieure à la loi religieuse ». C'est aujourd'hui la conviction la plus largement partagée, mais il semble qu'à l'insu de ceux qui la partagent, c'est la contradiction interne de la notion de laïcité qui s'affirme de la sorte. Il faudrait savoir si, oui ou non, il y a séparation du temporel et du spirituel, celle qui est à l'origine de la laïcité. Or, cette séparation a tout simplement disparu avec l'avènement moderne de l'État souverain. Parallèlement, le christianisme, à mesure qu'il s'affaiblit, exerce comme « une force répulsive croissante », si bien que « nous sommes gouvernés par ce que nous fuyons ». Mais en quoi consiste cet objet que nous fuyons ? C'est cette proposition chrétienne que Pascal crut nécessaire de remettre en évidence en ce siècle que l'on s'est pourtant plu à définir comme celui de la rechristianisation de la France. N'est-ce pas celui de l'école française du cardinal de Bérulle et de saint Vincent de

Paul, de Bossuet et de Fénelon, et même de Port-Royal, en dépit de la réputation fâcheuse qui entoure le jansénisme ? Mais Pascal discerne les dégâts de l'esprit libertin beaucoup plus répandu que l'on pense dans les hautes sphères de la société. Selon sa sœur Gilberte, lui-même a toujours été indemne d'une telle tentation.

Me voilà seulement au préambule de la recherche de Pierre Manent, et je suis bien dans l'impossibilité de rendre compte de tout ce parcours, sauf à en signaler des articulations pour donner une idée de l'ensemble. On ne peut échapper ainsi à la tripartition des ordres – ceux de la chair, de l'esprit et de la charité. Pascal n'ignore rien de chacun de ces ordres, et ce n'est pas parce qu'il accorde à la charité la prééminence qu'il méprise ce qui relève des disciplines de l'esprit, auxquelles il est lui-même attaché par obligation professionnelle. Et il est d'une rigueur extrême contre les empiètements indus de l'instance spirituelle dans le domaine des sciences. Quant à l'ordre de la chair, il relève d'un réalisme qui l'oblige à reconnaître l'importance de la force, sans laquelle la justice est infirme. De ce point de vue, on pourrait dire qu'il n'est sûrement pas du parti de la déconstruction. À l'encontre de Hobbes, Pascal souligne « à quel point les composantes de la vie humaine sont données : il s'agit si peu de décomposer puis recomposer le monde social et humain que nous devons bien plutôt tenir compte respectueusement et judicieusement de tout ce qui le remplit déjà, qui est infrangible et irréformable ». De là toute une réflexion politique dont l'originalité est patente avec le rôle dévolu à l'imagination dans la perception des relations sociales.

L'auteur des *Pensées* n'échappe en rien au réalisme le plus exigeant. Réalisme qui s'applique à un monde divers et qui s'attachera à saisir avec encore plus d'acuité ce qu'il en est du « moi », dont l'exploration va provoquer de sa part un effort d'observation qui l'amènera à vérifier la profondeur de la Révélation chrétienne à ce propos. Le contraste avec l'anthropologie de Jean-Jacques Rousseau est flagrant : « Nulle religion que la nôtre n'a envisagé que l'homme naît en péché, nulle secte de philosophes ne l'a dit, nul n'a donc dit vrai. » Il y a un pessimisme pascalien qui a sa racine dans la notion de péché originel, quelles que soient les réticences qu'elle suscite : « Certainement, rien ne nous heurte plus rudement que cette doctrine, et cependant sans ce mystère, le plus incompréhensible de tous, nous sommes incompréhensibles à nous-même. »

On se tromperait à déduire de ce pessimisme anthropologique une conception communément appelée janséniste. C'est le même Pascal qui affirme que la grâce « remplit la volonté d'une plus grande délectation dans le bien, que la concupiscence ne lui offre dans le mal, et ainsi le libre arbitre, charmé par les douceurs et par les plaisirs que le Saint-Esprit lui inspire, plus que par les attrait du péché, choisit infailliblement lui-même la loi de Dieu pour cette seule raison qu'il y trouve plus de satisfaction et qu'il y sent sa béatitude et sa félicité ».

Je suis un peu confondu d'avoir résumé aussi cavalièrement le magnifique livre de Pierre Manent dont la finesse d'analyse – je conseille en particulier le chapitre sur « le style de l'Évangile » – a ce mérite supérieur de faire comprendre à quoi l'Europe a tourné le dos, en refusant ainsi la part capitale de son héritage. ■

Pierre Manent, *Pascal et la proposition chrétienne*, Grasset, 2022.

Les princes maudits

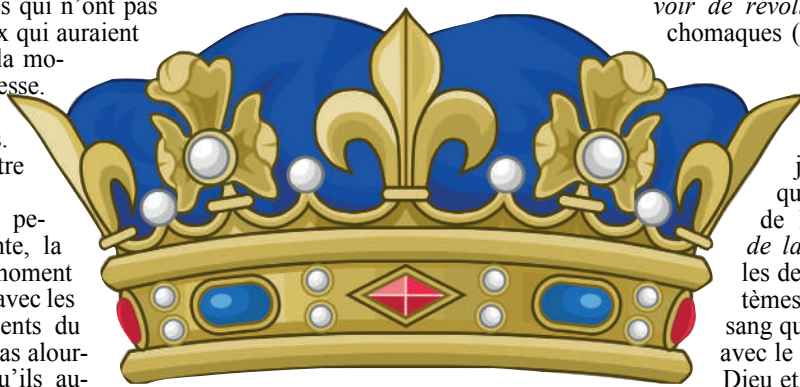
Il y a un an, le 29 janvier 2022, disparaissait une grande historienne de la France monarchique, Arlette Jouanna. Gallimard, dans la collection dirigée par Ran Halevi, a publié à la rentrée son dernier ouvrage qu'elle avait eu le temps de relire avant sa mort.

La publication du *Sang des princes*, le dernier livre d'Arlette Jouanna (1), clôt un parcours commencé cinquante ans plus tôt avec sa thèse dirigée par Roland Mousnier soutenue en 1975 intitulée *L'idée de race en France au XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle*, publiée en 1977 sous le titre *Ordre social : mythes et hiérarchies dans la France du XVI^e siècle*. L'historienne n'a cessé de scruter les relations entre monarchie et aristocratie. Dans ce dernier opus, elle survole avec une grande aisance et un style fluide la période de 1328 à 1793, à travers dix-huit règnes mais surtout les interrègnes qui n'ont pas manqué, sans compter ceux qui auraient pu survenir et auxquelles la monarchie a échappé de justesse. Sur ces dix-huit rois, seuls sept furent des fils aînés. Sept furent des cadets, quatre des collatéraux.

L'érudition n'est jamais pesante, la prose est élégante, la lecture rapide à partir du moment où le lecteur se familiarise avec les arbres généalogiques (absents du texte, sans doute pour ne pas alourdir le volume et parce qu'ils auraient été trop feuillus à mesure du renouvellement des générations). En effet, au long de la progression chronologique, les parentés s'éloignent, les branches collatérales s'écartent, les cousinages se multiplient. À la fin, les Orléans sont seuls à se maintenir (l'histoire n'avait jamais connu une descendance masculine telle que celle du futur roi Louis-Philippe). Les derniers à s'éteindre furent les Conti en 1814 et les Condé en 1830.

On passe ainsi de la notion de « Maison » à celle de famille, d'abord élargie (une trentaine de membres sous Charles V) puis de plus en plus restreinte au foyer du frère ou de l'héritier présomptif. N'est-ce pas ce que l'on voit aujourd'hui à l'œuvre dans les monarchies britannique ou scandinaves où les monarques viennent de limiter le périmètre des devoirs princiers : Edward ou Harry, princes du sang ? Encore celles-ci n'ont pas connu trop de problèmes de succession dans la mesure où elles autorisent la succession par voie des femmes. La renonciation à cette voie en France (ce que l'on théoriserait comme *loi salique*) lors de la succession de Louis XIV ouvre de fréquentes périodes d'incertitude. La date de 1328 est choisie parce que de 987 à 1316 s'était toujours reproduit « le miracle capétien », c'est-à-dire la succession

par un fils aîné. Cela s'arrête à la mort de Louis X, ses deux frères n'ayant que des filles, la couronne passe aux Valois. C'est la période la plus favorable aux princes du sang jusqu'à l'avènement des Bourbons en 1589. Ce ne sont certes que cabales, complots, intrigues, guerres intestines pour ne pas dire civiles. En comparaison, la suite ne peut manquer de paraître plus terne : querelles de préséances à la cour de Louis XIV, jusqu'à ce que, après l'hécatombe de 1711 où, en trois ans, périssent cinq membres de la famille royale et où ne subsistent que six princes du sang la plupart mineurs, la question ressurgisse. Les princes du sang retrouveront un bref regain d'influence sous la Régence, prolongée sous les Parlements, jusqu'à la Révolution où plonge un prince du sang, le fameux Philippe-Égalité.



Représentation héraldique d'une couronne de Prince du Sang de France (XVIII^e siècle).

Vu du côté des princes du sang (de France), l'histoire monarchique et l'histoire de France tout court prennent un coup de jeune. Comme si on regardait à l'envers, la tête en bas, l'historienne ne

Ceux qui ont le rang n'ont pas l'autorité, ceux qui ont l'autorité n'ont pas le rang.

s'attarde pas au contenu des règnes mais au contenant, la forme l'emportant sur le fond. On en oublierait la succession si bien réglée, souvent présentée comme un long fleuve tranquille, de roi en roi, automatique alors que tout peut être remis en cause à chaque règne. Arlette Jouanna ne se laisse pas égarer par les archives qu'elle sait critiquer finement ; elle s'attache aux arguments respectifs des légistes royaux et princiers, à diverses époques, aux édits qui fixent les statuts, et sait garder la distance avec les partis pris des memorialistes. « *La défense du rang* », pour elle, n'est pas rien. La partie cérémonielle est un des versants de la monarchie dont l'autre est le gouvernement. Ceux qui ont le rang n'ont pas l'autorité, ceux qui ont l'autorité n'ont pas

le rang. Une problématique qui, une nouvelle fois, entre en résonance avec l'actualité du Royaume-Uni : que deviendra la monarchie anglaise quand les ministres et les députés ne passeront plus protocolairement derrière les lords, que le manifeste travailliste veut supprimer ?

Seuls deux monarques ont tenté d'interférer dans les lois de succession : en 1420, Charles V, qui avait voulu dénier la succession à son fils, et en 1714, Louis XIV qui, lui, n'avait fait qu'élever les bâtards royaux au rang de princes du sang. Le sang, ils l'avaient, mais la loi salique, redécouverte à cette occasion, imposait la clause dirimante de la légitimité du mariage.

Les princes du sang furent donc constamment et comme par définition des empêcheurs de tourner en rond, des limites au pouvoir absolu jusqu'au « devoir de révolte » sur lequel les monarchomaches (qui s'élevaient contre l'absolutisme royal), puis les

parlementaires, enfin les révolutionnaires allaient broder. L'historienne ne

juge pas. Elle analyse ce qu'elle appelle en sous-titre de l'ouvrage « *les ambiguïtés de la légitimité monarchique* » : les deux sources ou les deux systèmes de légitimité que sont le sang que les princes ont en partage avec le roi et l'autorité qui vient de Dieu et n'appartient qu'au roi seul.

Les Princes sont également solidaires de l'ordre divin, garant de l'ordre social, et doivent le respecter, puisque la couronne pourrait le cas échéant leur revenir, ce qui fait leur qualité de princes du sang. Ils sont tenus par la logique juridique alors même qu'ils ne sont là que par consanguinité, qui ressortit de la sphère privée, dite « *naturelle* », mais aussi patrimoniale. Le royaume, bien de famille, est aussi un « *bien public* », notion qui apparaît dès Charles V et Nicolas Oresme. Or qui défend l'idée de « *bien public* » sinon les princes du sang contre les gendres, en l'occurrence le roi d'Angleterre ?

L'historienne prend un malin plaisir à rappeler qu'après la mort de Louis XIV, l'édit du 8 juillet 1717, qui écarte les bâtards de la succession tout en leur conservant un rang intermédiaire, évoque cette hypothèse folle de l'extinction possible de la dynastie – que la monarchie venait de frôler : « *Si la nation française éprouvait jamais ce malheur, ce serait à la nation même qu'il appartiendrait de le réparer* ». ■

DOMINIQUE DECHERE.

► Arlette Jouanna, *Le sang des princes. Les ambiguïtés de la légitimité monarchique*, Gallimard, 2022.

Genèse d'un chef-d'œuvre

Avec *The Offer*, les studios Paramount proposent une série passionnante et instructive sur la genèse de la trilogie légendaire *Le Parrain* par son producteur historique, Al Ruddy.

Dès les premières images, *The Offer*, série disponible sur plusieurs plateformes, immerge le spectateur au tout début des années 1970, dans les méandres de la fabrication toujours périlleuse d'une œuvre majeure, *Le Parrain*, qui a permis aux studios Paramount de se relancer financièrement en prenant le virage du nouveau cinéma hollywoodien naissant, tiré par une nouvelle génération de comédiens comme Al Pacino, Robert De Niro, Robert Duvall, James Caan, et de relancer l'icône Marlon Brando. Pour retranscrire une œuvre pareille dans un tel environnement, il fallait un scénario et une distribution solides, offrant à cette génération d'acteurs et d'actrices la possibilité de donner le meilleur d'eux-mêmes.

En creux, on perçoit une critique du cinéma actuel et de son manque de profondeur dans l'écriture des scénarios et dans le jeu des comédiens : Marlon Brando, dont Francis Ford Coppola ne veut pas, passant une audition dans sa villa de Beverly Hills (!) pour obtenir le rôle-titre et laissant le réalisateur bouche bée devant la puissance de sa prestation, montre clairement ce que les acteurs de l'époque étaient capables de faire. Nous y partageons également les difficultés rencon-

trées pour monter un tel projet. Les défis techniques mais surtout financiers et personnels rappellent que le cinéma se construit sur du vivant et du collectif et qu'il dépend de tellement d'éléments incontrôlables qu'il en devient une véritable aventure.

Bien entendu, il s'agit d'une docu-fiction. La réalité, romancée à l'extrême, apparaît même parfois fantastique. Cependant, cette tentative de retranscrire les affres de la création est plutôt réussie. Certes, la réalisation ne vaut pas celle de Coppola ; certes, Pacino, Brando, Duvall ou Caan n'étaient pas disponibles ; certes, les ficelles sont

grosses et parfois même un peu trop voyantes, mais les difficultés d'écriture, de casting, de production, de financement,

de tournage, de montage – sans parler des banques et de la mafia new-yorkaise – devaient être soulignées pour que la série gagne en densité et devienne ainsi un vrai moment agréable et riche. Il faut

voir cette série non comme un moment de vérité historique, mais bien comme un récit subjectif et romancé d'une situation particulière. L'intérêt repose surtout sur la retranscription d'une époque et la mise en abîme de la création. Les clichés de la fabrication d'un film

sont abondamment utilisés, mais c'est un parti pris totalement assumé qui rend cette série particulièrement attachante. Il se dégage de ce travail une énergie forte qui nourrit cette histoire totalement folle.

Paraphraser la célèbre réplique de Don Vito Corleone dans le film (« *Je vais lui faire une offre qu'il ne pourra pas refuser* »), c'est en substance ce que Paramount a réussi avec cette série « *en offrant aux cinéphiles un programme qu'ils ne pourront pas refuser* ».

OMAR GOUSMI.

► *The Offer* : à voir sur VOD Canal+, Paramount Plus et Amazon Channel.

Cinéma

■ **De la création artistique** – Hors la présence d'Isabelle Huppert dans les deux films, tout sépare *Par cœurs* et *Caravage*, sur nos écrans en cette fin d'année. Le premier est un documentaire tourné pendant le festival d'Avignon de 2021 par Benoît Jacquot, le second est un biopic du *Caravage*, signé par l'acteur et réalisateur italien Michele Placido.

Cependant, tous deux ont pour sujet les coulisses de la création artistique. Jacquot filme deux de ses acteurs fétiches, Isabelle Huppert et Fabrice Lucchini, répétant leur texte dans l'intimité. Sa caméra capte ce qui fait l'essence du métier d'acteurs : forces et faiblesses psychologiques, rapport aux textes... qui contribuent à la construction du spectacle, mais qui disparaissent dès que le rideau se lève.

Placido, lui, insiste sur l'influence du contexte. Les tableaux du *Caravage* n'auraient pas été les mêmes sans l'extrême violence qui régnait sur l'Italie du XVI^e siècle. Le peintre cherche à faire rendre gorge à la réalité de son époque. Ce à quoi le cinéaste parvient parfois, et cela donne des séquences sublimes, mais, là où il échoue, souvent, c'est par trop d'académisme.

NICOLAS PALUMBO.

B.D.

■ Blake et Mortimer à Berlin.

Déjà nombreux sont les dessinateurs et les scénaristes qui ont pris la succession d'Edgar P. Jacobs, et nous laisserons à chacun le soin d'apprécier si la dernière livraison des aventures du colonel Francis Blake du MI-5 et de l'éminent professeur Philip Mortimer est conforme à l'inspiration de leur père fondateur auquel les deux scénaristes ont tenu, en accroche de ce nouvel opus, à rendre hommage.



Ces auteurs ont en tout cas su habilement faire converger deux enquêtes apparemment aux antipodes l'une de l'autre et nous faire plonger au cœur d'un complot qui, s'il aboutissait, pouvait faire basculer la guerre froide en guerre chaude. Pas de temps mort, même si au début on ne sait pas très bien où les auteurs veulent nous entraîner. Mais cela ne fait-il pas partie des règles du jeu ?

On apprécie aussi ce mélange de science-fiction et de réalité historique. Ce qui est le plus remarquable, c'est de parvenir à captiver le lecteur à partir d'un épisode de l'histoire comme l'opposition Est-Ouest à Berlin, épisode archiconnu, qui a déjà fait les délices de la littérature

d'espionnage. Peut-être l'événement retenu, dont nous ne vous dirons rien pour vous en réserver la surprise, facilite-t-il en partie la tâche des auteurs. Mais cela n'enlève rien à leur art du suspense.

Enfin, le travail du dessinateur Antoine Aubin et celui de la coloriste Laurence Croix contribuent-ils à recréer l'atmosphère des premiers albums ? D'aucuns le pensent. Mais là encore, à chacun d'apprécier. Quoi qu'il en soit, une lecture à recommander. ■

ANDRÉ VIVIER.

► J.-L. Bocquet, J.-L. Fromental, A. Aubin, *Blake et Mortimer – Huit heures à Berlin*, éditions Blake et Mortimer, 2022.

Fernand Bonnier de La Chapelle

Fernand Bonnier de La Chapelle n'est ni d'origine aristocratique ni d'une vieille famille royaliste. Ses ancêtres sont des Bretons qui s'installent dans les colonies (îles de la Réunion et Maurice). Deux frères Bonnier furent des héros. L'aîné, le lieutenant-colonel Eugène Bonnier (1) est en 1894 le « *conquérant de Tombouctou* ». Son frère Gaëtan, est le premier général à devenir pilote d'avion... Ces deux-là avaient encore un troisième frère, un aventurier de la finance, Fernand, qui épousa une Italienne Giustina della Capella et partit s'installer à Florence, puis à Rome. C'est lui qui prit le titre de « *baron* » et qui ajouta le nom de sa femme « *de La Chapelle* » (en français) à son nom patronymique. Cet ajout ne sera jamais porté par la branche métropolitaine.

Pendant la Grande Guerre, son fils Eugène s'engage à 17 ans dans l'armée française. Il combat à Saint-Mihiel, Verdun, dans la Somme. À 19 ans il est sous-lieutenant, médaillé de la croix de guerre et de la Légion d'honneur. À la fin de la guerre, pendant que l'un de ses frères aînés, Fernand, reste en France et se marie en 1918 avec Catherine Hetzel (2) (1891-1964), Eugène décide de s'installer à Alger. Il épouse Gianna Scorcia. Le jeune couple se fait un nom dans la colonie issue de l'émigration italienne. Le 4 novembre 1922 naît leur fils, Fernand. Sa mère se tourne vers l'art lyrique pendant que son mari, officier de réserve, interprète assermenté, devient journaliste d'abord à *L'Écho d'Alger* puis à *La Dépêche algérienne*.

Fils de divorcés. – Le mariage casse en 1928. Le petit garçon est confié à la garde de son père. Eugène décide de le laisser à son frère Fernand et à sa femme Catherine. Le couple vit à Paris (12, rue des Saints-Pères) et au « *Domaine des oiseaux* » à Sèvres (aujourd'hui dans les Hauts-de-Seine). Lui est ingénieur. Il crée une compagnie d'électricité, fonde les lampes Néotron, siège au conseil d'administration de la Banque italo-française de crédit. Il devient même conseiller d'un secrétaire d'État du Front populaire...

Le jeune garçon reçoit une bonne éducation. Petit, il est d'abord à l'école des Roches en Normandie, puis il ira chez l'école Lacordaire à Meudon-Bellevue (tout près de Sèvres), et enfin, au collège Stanislas à Paris. En octobre 1938 il passe brillamment la première partie de son bac.

« *Arnaud de Chantérac, qui fut son condisciple à Stan, explique qu'il va acheter L'Action française et qu'il lit le*



Fernand Bonnier de La Chapelle. Il sera fusillé à 20 ans, le 26 décembre 1942, pour avoir abattu l'amiral Darlan.

journal monarchiste avec Fernand Bonnier entre les cours (3) ». Cela n'en fait rien un camelot du roi, ni même un vague disciple de Maurras, peut-être un lecteur intéressé ? En tout cas, à plusieurs reprises il se proclame républicain. Et comme l'écrira son père : « *Dans ses veines ne coulait que le sang rouge des vrais républicains* ».

« Bonnier de La Chapelle me semble un héros qui nous a débarrassés d'un traître ! »

Élisabeth de Miribel
La liberté souffre violence

Élève studieux. – En 1940, la famille Bonnier quitte la capitale puis y revient début juillet. Le jeune homme n'a, paraît-il, qu'un désir : partir combattre pour la France à l'exemple de ses grands aïeux. En attendant, il reprend ses cours. Le 11 novembre 1940, il est avec ses amis sur les Champs-Élysées et participe à la manifestation patriotique. Il décide de quitter Paris. Passe la *Demarkationslinie* et arrive à Marseille... Le jour de Noël 1940, il retrouve Alger.

Son père l'accueille et le reçoit au 52 de la rue d'Isly où il vit avec sa nouvelle femme Adrienne Atlani et leur fille Christiane qui vient de fêter ses 9 ans. Grâce à Paul Homo, une relation de son oncle de Sèvres, Fernand rejoint la base militaire de Blida. Mais il parle beaucoup trop de son projet de rejoindre de Gaulle et les FFL. L'armée de Weygand n'est pas tendre avec ceux qu'elle considère comme des déserteurs. Un dossier

est constitué. L'oncle intervient. Le jeune homme accepte de se remettre au travail scolaire et passe la deuxième partie du bac en juin 1941.

Le désir de s'engager. – Son père demande à l'un de ses confrères, Roger Frison-Roche qui publie une série d'articles qui vont devenir le livre *Premier de cordée*, de conseiller son fils. Fernand s'engage alors aux Chantiers de la jeunesse. Après ses classes au groupement 103, il est nommé chef d'équipe dans les forêts autour du pic Mouzaïa. Il a sous ses ordres une quinzaine de lascars, tous plus ou moins délinquants. Un court temps de joie pour Fernand Bonnier, mais il déchant vite. Dirigé vers le groupement 104, qui s'occupe de récupérer du charbon en haute Kabylie, il se sent mis à l'écart et finalement pose sa démission des Chantiers en juillet 1942.

Il décide de reprendre ses études en métropole. Son oncle lui prend un billet sur le bateau *El Biar* qui doit appareiller le 7 novembre 1942. Face à l'approche du convoi des Alliés, tous les départs pour la métropole sont ajournés... Dans le port d'Alger, Fernand regarde le débarquement des États-Uniens. Il est absolument furieux de n'avoir pas participé à l'insurrection.

Par chance, il rencontre à nouveau Paul Homo. Le 13 novembre, ce dernier le présente rue Charras, l'un des QG des insurgés. Là il est enrôlé dans les *French Commandos*. Habillés et armés par les gens du SOE, les « *terroristes de Churchill* », les jeunes gens s'entraînent dans le domaine Demongeat au Cap Matifou. Lors de son procès il affirmera être devenu royaliste à ce moment-là. Doit-on penser qu'Henri d'Astier de La Vigerie l'a convaincu que la seule issue glorieuse pour la France est le retour du roi ? ■

FRANÇOIS-MARIN FLEUTOT.
(À suivre : « *Tuer le traître !* ».)

(1). Le lieutenant-colonel Eugène Bonnier (1856-1894) est né à la Chaloupe Saint-Leu, sur l'île de la Réunion. Il meurt massacré par une tribu touareg. Un monument est érigé au cimetière Saint-Pierre de Marseille, un village algérien porte son nom qui est donné à plusieurs rues, boulevards, tant en métropole (Toulouse-Marseille) que dans les colonies. Le général Gaëtan Bonnier (1857-1944) et son frère Eugène sont les grands-oncles de Fernand Bonnier.

(2). Catherine Hetzel est la petite-fille de Pierre-Jules Hetzel, l'éditeur de Victor Hugo, de Jules Verne... Son père a présidé le Cercle de la Librairie. Ce sont de farouches républicains.

(3). Témoignage d'Arnaud de Chantérac dans le mémoire de Luc Richard : *L'affaire Darlan*. Institut d'études politiques de Lyon, septembre 1998.



Brèves royales.

■ **6 décembre.** – **Moscou :** Baptême en l'église du Christ-Sauveur d'Alexandre, né le 21 octobre 2022, premier et unique fils du grand-duc Georges, 41 ans, marié le 1^{er} octobre 2021, petit-fils de la grande-duchesse Maria Vladimirova et de François-Guillaume de Prusse, tous deux présents à la cérémonie (quoique divorcés depuis 1986). Né en 1943, ce dernier est arrière-petit-fils du dernier Kaiser Guillaume II. La grande-duchesse, 70 ans, est réputée chef de la Maison Impériale depuis la mort de son père, le grand-duc Vladimir, dernier prétendant (1938-1992) après son propre père, le grand-duc Kirill, ou Kirill I^{er} (1924-1938), réfugié à Saint-Briac en Bretagne, petit-fils du tsar Alexandre II (assassiné en 1881).

■ **7 décembre.** – **Francfort :** Arrestation d'un membre de la famille de Reuss-Köstritz, Heinrich XIII, 72 ans, compromis avec un groupe visant à renverser la République fédérale et à le désigner comme roi. Le chef de Maison, 4^e prince de Reuss, Heinrich XIV, depuis 2012, s'était depuis longtemps désolidarisé des activités de son cousin. La Maison de Reuss dans l'actuel Land de Thuringe fut souveraine jusqu'en 1918. Les deux branches aînées, Reuss-Greiz et Reuss-Gera sont éteintes respectivement depuis 1927 et 1962. La grand-mère du grand-duc Kirill cité ci-dessus était une Reuss-Köstritz (morte en 1862) qui avait épousé le grand-duc de Mecklembourg.

■ **8 décembre.** – **Londres :** Sortie sur Netflix des trois premiers épisodes d'un documentaire réalisé sur le duc et la duchesse de Sussex (Harry et Meghan). La presse anglaise relève la critique de leur part de l'institution du Commonwealth qualifié d'*Empire 2.0*.

■ **14 décembre.** – **Bangkok :** Hospitalisation de la princesse Bagratikiyabha Mahidol, 44 ans, fille aînée du roi Rama X, victime d'un accident cardiaque. Juriste, diplomate, officier général, elle était considérée comme héritière présomptive de son père, âgé de 70 ans, du fait de l'autisme du fils de ce dernier, âgé de 7 ans. La princesse Sirivannavar Nariratana, fille de sa seconde épouse répudiée (qui a eu quatre fils non titrés, sous réserve d'une révision de leur statut) est la seule à avoir été élevée au rang d'altesse royale par son grand-père, le roi Rama IX, en 2005. A bientôt 36 ans, c'est une styliste renommée ainsi qu'une sportive accomplie (badminton et sports équestres). Elle a rang de colonel.

MARIE-JO YORK.

La Nouvelle Action royaliste

Notre souscription 2022 Nous y sommes (presque) !

Nous publions ci-dessous la 3^e liste de notre souscription pour 2022 en remerciant vivement les adhérents de la NAR et les lecteurs de Royaliste qui ont répondu à nos appels du mois d'octobre et de notre numéro de Noël.

Le total des trois listes publiées est impressionnant puisqu'il s'élève déjà à plus de 11 000 euros et qu'il n'intègre pas les contributions que certains de nos amis nous envoient à l'occasion des vœux de nouvel an.

Un dernier effort s'impose en effet : la somme nécessaire pour boucler notre budget 2022 est de 12 000 euros. Que les derniers souscripteurs ne tardent donc plus à nous faire parvenir leur contribution afin de nous permettre de clore cet exercice 2022 dans de bonnes conditions et de continuer à progresser.

Pour souscrire, il vous suffit de faire un chèque à l'ordre de « NAR », en précisant « pour la souscription » et de l'adresser à notre siège parisien. Il est aussi possible de souscrire en ligne sur notre site <http://nouvelle-action-royaliste.fr/agir/donation>.

3^e liste de souscripteurs

Antoine Barrière : 250 – Thierry Boitel : 100 – Gérard Bossin : 10 – Sabine Breuillard : 200 – Louis-Marie Brossard : 24 – Jean Chauvire : 50 – Jean Consolino : 30 – Michelle Dutac : 122 – Anonyme Marseille : 300 – Anonyme Toulouse : 100 – Anonyme Vendée : 100 – François Fardeau : 222 – Jean-Jacques Foucher : 100 – Hugues Huet de Froberville : 240 – Anonyme Lyon : 50 – Martin Hybler : 50 – Anne Joannelle : 50 – Alain Lemoine : 50 – Jacqueline Mazuel : 50 – Alain Mercier : 80 – Anonyme Metz : 60 – Georges Mosser : 50 – Philippe Parisy : 30 – François Xavier Perrodeau : 50 – Monique Pinçon : 100 – Yolande de Prunel : 420 – Anonyme Québec : 150 – Joël Regel : 230 – François Renié : 100 – Nathalie Roddier : 50 – Michelle Roth : 100 – Renaud Rumin : 30 – Jacques Sapir : 50 – Laurent Veyrenc : 60 – « Vive le roi ! » : 100.

Total de cette 2^e liste : 3 758 €
Total général : 11 012 €



Mercredis de la NAR

■ **Nos réunions du mercredi sont ouvertes au public.** Elles débutent à 20 heures précises à notre siège parisien, 36-38 rue Sibuet, Paris 12^e (métro Picpus ou Bel-Air sur la ligne 6). La participation aux frais est de 2 euros. Un repas est servi sur place à 22 heures (8 euros). Elles sont retransmises en vidéoconférence sur demande par mail à : lejourn@nouvelle-action-royaliste.fr. Le programme des conférences est le suivant :

Mercredi 4 janvier
Jean-Baptiste Forray :

Au cœur du grand déclassement.

Mercredi 11 janvier
Blandine Kriegel :

La République imaginaire.

Mercredi 18 janvier
Florian Michel et Yann Raison du Cleuziou :
Les catholiques et la droite depuis 1945.

Mercredi 25 janvier
Daniel Sibony :
Shakespeare : histoire d'amour et de pouvoir.

Royaliste

Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration

Bloc C – B.A.L 13

36-38, rue Sibuet, 75012 Paris

Téléphone : 06 43 11 36 90

lejourn@nouvelle-action-royaliste.fr

ISSN 0151 – 5772

Édité par la NAR

RNA W751214282 Siret 897 894 127 00017

Imprimé par Atenor

Siret 398 678 219 00021

Dépôt légal à parution.

Publication d'information générale et politique.
CPPAP n° 0324 D 84801 jusqu'au 31/03/24.

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

Je m'abonne à *Royaliste*

VERSION PAPIER ☐ TROIS MOIS (20 €) ☐ SIX MOIS (30 €) ☐ UN AN (50 €) ☐ UN AN SOUTIEN (120 €)

VERSION PDF ☐ UN AN (40 €) ☐ UN AN SOUTIEN (50 €)

☐ Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action royaliste**

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Tél. portable : Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boîte 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS

Les informations sont destinées à *Royaliste*. Elles sont enregistrées dans notre fichier à des fins de traitement de votre abonnement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/1978 modifiée et au RGPD du 27/04/2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort. Pour cela écrire à l'adresse du journal, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

D.R.



Par Bertrand Renouvin

Quarante ans de rigueur

Avec la nouvelle année, voici les nouveaux chèques signés par le gouvernement : chèque énergie, chèque bois de chauffage, indemnité carburant...

Ces appoints indispensables semblent témoigner de la bienveillance d'un État soucieux de nous épargner, autant que possible, les durs effets de la crise. Pourtant, ce message humanitaire ne nous fera pas oublier les écrasantes responsabilités d'Emmanuel Macron dans le délabrement de notre industrie nucléaire. Ni sa volonté d'imposer les réformes antisociales du marché du travail et du système de retraites.

Les gestes caritatifs ne sont pas faits pour compenser les défaillances de la politique sociale. En régime néolibéral, l'État verse des primes et des compléments de salaires pour éviter ou atténuer la violence des révoltes suscitées par des « réformes » impopulaires. En France et dans l'Europe « intégrée », les gouvernements ont toujours cherché à gagner du temps, d'abord en promettant que les sacrifices seraient récompensés, puis en pariant sur les divisions et la lassitude des victimes du néolibéralisme.

En mars prochain, nous allons tristement commémorer le quarantième anniversaire du tournant de la rigueur décidé par le gouvernement socialiste avec l'aval de François Mitterrand. Tour à tour, les équipes de droite et de gauche qui ont formé la « gouvernance » oligarchique au début de notre siècle se sont acharnées à réduire le rôle économique et social de la puissance publique sous prétexte d'efficacité et de construction européenne.

L'ultraconcurrence, la compression des salaires, la précarisation des métiers et des tâches, la relégation géographique de populations toujours plus nombreuses et la dégradation de notre système d'enseignement ont abouti à des désastres étroitement reliés : la perte progressive du rang de la France, l'effondrement des classes moyennes et l'éclatement de la classe ouvrière.

Sans idéaliser les Trente glorieuses, qui n'étaient certes pas exemptes d'injustices et de violences sur fond d'apocalypse nucléaire, nous nous souvenons que la lutte des classes avait contribué après la guerre à la dynamique du progrès social dans la fierté partagée des réussites industrielles. Pendant ces quarante dernières années, on a proclamé à tous vents que la lutte des classes était « dépassée », tout comme la nation, alors que les conflits sociaux se durcissaient. Les défaites subies lors des grèves et des manifestations syndicales ont scandé la longue période de dépossession et de déclassement qui n'est toujours pas terminée.

L'ensemble des citoyens a été dépossédé du patrimoine collectif constitué en 1936, en 1945 et en 1981. Une grande partie de la

classe ouvrière a été obligée d'abandonner les tâches productives pour travailler, souvent loin du domicile, dans la logistique et les soins domestiques. Les classes moyennes ont subi la dévalorisation de leurs professions et métiers et la baisse de leur niveau de vie – mal compensée par le très coûteux crédit à la consommation.

Dans cette guerre sociale, la réalité du front de classe a été niée malgré les campagnes de presse lancinantes sur les fonctionnaires parasites, les abus de l'aide sociale et le coût insupportable des retraités. Aujourd'hui, les vainqueurs exercent leur domination sans le moindre complexe. Les gens de la finance, des médias et de la publicité, le haut encadrement public et privé ainsi que les débiteurs et les clients de cette nouvelle bourgeoisie forment une classe privilégiée qui rassemble 20 % de la population.

À la différence de la vieille bourgeoisie libérale, patriote et attachée à la religion, la néo-bourgeoisie « *ne se sent investie d'aucune responsabilité nationale à l'égard des classes populaires et moyennes françaises* » comme l'explique Pierre Vermeren dans *Le Figaro* du 22 décembre.

Cette irresponsabilité s'accompagne d'une arrogance que rien ne justifie au regard des critères d'efficacité, de compétitivité, de performance, d'agilité sur le marché mondialisé. C'est bien cette élite du pouvoir, des affaires et des médias qui a liquidé l'industrie française en proclamant que la Chine serait l'atelier du monde. C'est bien elle qui a affirmé que la forteresse euro nous protégerait des crises. C'est encore elle qui nous a expliqué qu'il fallait se mettre à l'école de l'Allemagne pour bénéficier un jour de sa prospérité. Et ce sont les mêmes qui, trois ans après le début de la pandémie, constatent le manque de Paracétamol et nous annoncent de nouvelles pénuries de médicaments.

Si les clans de l'oligarchie et les diverses fractions de la nouvelle bourgeoisie ne reconnaissent pas leurs erreurs et leurs fautes, c'est qu'ils estiment ne jamais s'être trompés sur les bienfaits procurés par un système qui permet, par son injustice même, de développer dans des proportions inouïes les richesses privées (1), de préserver, malgré les crises, le règne sans partage du Capital.

Sur les décombres des populismes, la victoire de la nouvelle bourgeoisie semble totale. Corrompue, discréditée et largement minoritaire, il n'est pas dit qu'elle aura le dernier mot. ■

(1) Cf. sur mon blog l'entretien avec Frédéric Farah : « L'ordre inégalitaire de la dette ».

Sommaire

Page 2 – Emploi : la Grande démission ? – Sur le mur de Jean Chouan.

Page 3 – Au mépris de la loi. – L'Écho du net.

Page 4 – Redresser une industrie de défense en crise.

Page 5 – Les enjeux du pacifique français (II).

Page 6 – Des Iraniens toujours debout. – Voix étrangères. – Les Faits marquants.

Page 7 – La Turquie sur le divan.

Pages 8-9 – Après les blocs et les alliances : le cercle d'amis.

Page 10 – L'économie à l'usage du plus grand nombre. – Lectures.

Page 11 – Pascal revisité.

Page 12 – Les princes maudits.

Page 13 – Cinéma : *The Offer*. – *Par cœurs*. – *Caravage*. – B.D. : *Huit heures à Berlin*.

Page 14 – Fernand Bonnier de La Chapelle (I).

Page 15 – Brèves royales. – Notre souscription. – Mercredis de la NAR.

Page 16 – Quarante ans de rigueur.